

EMERGENCE(S) COMPETENCES PROJETS

**5 Rue de la République
BP 2383
13215 MARSEILLE CEDEX 02**

ETATS FINANCIERS AU 31.12.2013

EMERGENCE(S) COMPETENCES PROJETS

ETATS FINANCIERS AU 31.12.2013

SOMMAIRE

1ERE PARTIE

Etats de synthèse

2EME PARTIE

Annexe

EMERGENCE(S) COMPETENCES PROJETS

1ERE PARTIE

ETATS DE SYNTHESE

EMERGENCE(S) COMPETENCES PROJETS

5 Rue de la République

BP 2383

13215 MARSEILLE CEDEX 02

Etats de synthèse

Arrêtés au 31/12/2013

SOMMAIRE

	Page
BILAN ACTIF	1
BILAN PASSIF	2
COMPTE DE RESULTAT	3
COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	4
DETAIL DU BILAN ACTIF	5
DETAIL DU BILAN PASSIF	7
DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	9

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2013 12			Exercice N-1 31/12/2012 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	11 699	11 699				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	188 072	135 711	52 361	58 163	-5 802	-9.97	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	3 729	3 729	1			1	
Autres immobilisations financières	15 703		15 703	15 703			
TOTAL I	219 203	151 138	68 065	73 866	-5 801	-7.85	
Comptes de liaison							
TOTAL II							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	64 590		64 590	62 259	2 331	3.74
	Autres créances	2 792 306	12 181	2 780 124	2 222 202	557 923	25.11
Valeurs mobilières de placement				114 510	-114 510	-100.00	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	696 023		696 023	1 174 482	-478 458	-40.74	
Charges constatées d'avance (3)	44 093		44 093	6 505	37 589	577.88	
TOTAL III	3 597 012	12 181	3 584 831	3 579 957	4 874	0.14	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 816 215	163 320	3 652 896	3 653 823	-927	-0.03	

Emergence(S)

Compétences Projets

Dossier N° 0170 en France - B.P. 12383

13215 MARSEILLE CEDEX 2

Tél. 04 96 11 64 80 - Fax 04 91 90 01 50

SIRET 420 070 286 00026 - APE 8899 B

Trésorier de l'association Emergence(S)
Patrick AGATI

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

Christian Cortambert

Président de l'association Emergence(S)

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2013	12 31/12/2012	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	470 113	487 566	-17 454	-3.58
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	-5 562	-17 454	11 892	68.13
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
	TOTAL I	464 551	470 113	-5 562	-1.18
	Comptes de liaison				
	TOTAL II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	14 889	14 889		
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	1 366 064	1 353 099	12 965	0.96
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	TOTAL III	1 380 953	1 367 988	12 965	0.95
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	731 288	846 615	-115 327	-13.62
	Dettes fiscales et sociales	895 026	863 363	31 664	3.67
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	653	23 244	-22 591	-97.19
	Instruments de trésorerie				
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	180 425	82 500	97 925
TOTAL IV		1 807 393	1 815 722	-8 330	-0.46
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 652 896	3 653 823	-927	-0.03

Emergence(S)

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

Compétences Projets

(2) Dont concours bancaires courants et autres crédits de banques

Dossier N° 011796 en Euros

5, rue de la République - B.P. 12393
13215 MARSEILLE CEDEX 2
Tél. 04 96 11 64 80 - Fax 04 91 90 01 50
SIRET 420 070 286 00026 - APE 8899 B

Treasorier de l'Association Emergence(S)

1 626 968

1 733 222

Christian Cortambert
Président de l'association Emergence(S)

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2013	12 31/12/2012	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	86 640	88 359	-1 719	-1.95
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	3 432 489	3 361 217	71 272	2.12
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	16 694	26 878	-10 183	-37.89
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	1 762	2 502	-739	-29.55
TOTAL I	3 537 585	3 478 955	58 630	1.69
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	1 846 405	1 863 038	-16 632	-0.89
Impôts, taxes et versements assimilés	129 143	121 576	7 567	6.22
Salaires et traitements	1 032 582	1 019 863	12 719	1.25
Charges sociales	508 564	490 189	18 374	3.75
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	17 983	13 734	4 249	30.94
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions		1 770	-1 770	-100.00
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	2 102	1 949	153	7.85
TOTAL II	3 536 779	3 512 119	24 660	0.70
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	806	-33 164	33 970	102.43
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

Emergence(S)

Compétences Projets

Dossier N° 011795 en Euros 5, rue de la République - B.P. 12383

13215 MARSEILLE CEDEX 2

Tél. 04 96 11 64 80 - Fax 04 91 90 01 50

SIRET 420 070 286 00026 - APE 8899-B

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Patrick AGATI

Trésorier de l'Association Emergence(S)

Christian Cortambert

Président de l'association Emergence(S)

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2013	12	31/12/2012	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	8 965		9 637		-671	-6.97
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			4 619		-4 619	-100.00
TOTAL V	8 965		14 256		-5 291	-37.11
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées			-0		0	100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI			-0		0	100.00
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	8 965		14 256		-5 291	-37.11
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	9 772		-18 908		28 679	151.68
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 640		1 006		5 634	560.29
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
TOTAL VII	6 640		1 006		5 634	560.29
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 165		1 306		4 858	371.87
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	729		64		665	NS
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
TOTAL VIII	6 894		1 371		5 524	402.98
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-254		-365		111	30.34
Impôts sur les bénéfices (IX)	2 115		2 313		-198	-8.56
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	3 553 191		3 494 217		58 974	1.69
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	3 545 788		3 515 803		29 986	0.85
SOLDE INTERMEDIAIRE	7 402		-21 586		28 988	134.29
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	9 740		13 872		-4 132	-29.79
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	22 705		9 740		12 965	133.11
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	-5 562		-17 454		11 892	68.13

Emergence(S)

Compétences Projets

Dossier N° 011796 en Euros

3, rue de la République - B.P. 12383
13215 MARSEILLE CEDEX 2
Tél. 04 96 11 64 80 - Fax 04 91 90 01 50
SIRET 420 070 286 00026 - APE 8899 B

Fabrick AGATI
Trésorier de l'Association Emergence(S)

Christian Cortambert
Président de l'association Emergence(S)

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2013 12	31/12/2012 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR	11 698.86	11 698.86		
28050000 AMORT CONCESSION ET DROITS SIM	-11 698.86	-11 698.86		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 361.19	58 162.82	-5 801.63	-9.97
21810000 AGENCEMENTS INSTALLATIONS DIVE	29 011.99	29 011.99		
21830000 MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	104 024.19	93 634.55	10 389.64	11.10
21840000 MOBILIER DE BUREAU	55 035.71	55 196.90	-161.19	-0.29
28181000 AMORTISSEMENTS AAI DIVERS	-23 494.38	-22 075.82	-1 418.56	-6.43
28183000 AMORT MAT BUREAU INFORMATIQUE	-78 236.88	-68 065.04	-10 171.84	-14.94
28184000 AMORT MOBILIER DE BUREAU	-33 979.44	-29 539.76	-4 439.68	-15.03
PRETS	0.90		0.90	
27480000 PRETS ADHERENTS	3 729.45	3 728.55	0.90	0.02
29748000 PROV.DEPR. DES PRETS	-3 728.55	-3 728.55		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 703.24	15 703.24		
27550000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	15 703.24	15 703.24		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	68 065.33	73 866.06	-5 800.73	-7.85
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	64 589.64	62 258.80	2 330.84	3.74
41100000 COLLECTIF CLIENTS	64 589.64	62 258.80	2 330.84	3.74
AUTRES CREANCES	2 780 124.45	2 222 201.64	557 922.81	25.11
42100100 PERSONNEL-REMUNERATIONS DUES	6.00		6.00	
42500000 ACOMPTE SUR NAP	1 904.87		1 904.87	
43750000 TICKETS RESTAURANT	4 968.10	3 476.15	1 491.95	42.92
43870000 ORGANISMES SOCIAUX A RECEVOIR		2 279.71	-2 279.71	NS
44230038 REGION ECE 2012-14678 A RECEVO		2 000.00	-2 000.00	NS
44300017 FSE PLIE 2008/2009 (SG)	1 265.92	790 664.31	-789 398.39	-99.84
44300310 FSE (OI CUM) 3.1.2 PLIE 2011	421 417.64	421 417.64		
44300320 FSE (OI CUM) 3.1.2 PLIE 2012	132 874.85	132 874.85		
44300410 FSE (OI CUM) 3.32 CLAUSES 2011	26 640.00	26 640.00		
44300420 FSE (OI CUM) 33.2 CLAUSES 2012	30 524.33		30 524.33	
44300430 FSE (OI CUM) CLAUSES 2013	27 755.41		27 755.41	
44300500 FSE 3.3.2 ENTREP.CITOYENNE ECE	16 539.52	16 539.52		
44300510 FSE 3.3.2 ENT.CIToy ECE 2012	19 810.00	19 810.00		
44300600 FSE (OI CUM) 33.3 ACCOMP 2012	514 938.23	514 938.23		
44300610 FSE (OI CUMP) ACCOMP.PLIE 2013	450 536.33		450 536.33	
44300611 FSE (OI CUMP) SAG PLIE 2013	137 405.27		137 405.27	
44300612 FSE(OI CUM) INGENIE.PLIE 2013	380 779.49		380 779.49	
44310030 REGION 2010-00243 ECE		18 927.00	-18 927.00	NS
44323037 REGION SUBV PLIE 2012		70 000.00	-70 000.00	NS
44323038 REGION SUBV PLIE 2013	165 300.00		165 300.00	
44330003 CITE DES ENTREPRENEURS ECE2011		4 830.72	-4 830.72	NS
44340106 CUMPM CLAUSES 2012 12/1219	30 300.00	30 300.00		
44341070 SUBVENTION CUM /CUCS ECE 2012		2 400.00	-2 400.00	NS
44360021 ETAT- PARRAINAGE 2012		9 516.00	-9 516.00	NS
44360024 DIRECCTE LABEL 2012 13CPE1218		4 150.00	-4 150.00	NS
44360025 ETAT-DIRECCTE PARRAINAGE 2013	7 991.00		7 991.00	
44390005 EQUAL FSE SOLIMAR 2005	6 683.22	6 683.22		
44390007 EQUAL FSE 2006	5 498.24	5 498.24		
44399008 CG FDS PROPRES DAE 2012	78 967.22	49 500.00	29 467.22	59.53
44399009 CG FSE DAE 2012	78 967.22	49 500.00	29 467.22	59.53

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2013 12	31/12/2012 12	Euros	%
44399010 CG FSE DAE 13 2013	83 462.50		83 462.50	
44399011 CG FDS PROPRE DAE 13 2013	166 925.00		166 925.00	
44910000 SUBVENTIONS CLAUSES A RECEVOIR		50 782.40	-50 782.40	NS
46700000 DEBITEURS CREDITEURS DIVERS I		1 147.00	-1 147.00	NS
46700600 PLIE DU BASSIN CANNOIS	508.11	508.11		
46870000 ORGANISMES SOCIAUX PRO A RECEV	337.44		337.44	
49630000 PROV/FSE A RECEVOIR	-12 181.46	-12 181.46		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		114 510.05	-114 510.05	-100.00
50830000 PRO FEDERAL TRESORERIE		114 510.05	-114 510.05	NS
DISPONIBILITES	696 023.45	1 174 481.94	-478 458.49	-40.74
51200001 LIVRET BLEU CMUT	678 911.33	1 079 636.67	-400 725.34	-37.12
51210000 CAMEFI COMPTE COURANT	11 310.61	94 099.13	-82 788.52	-87.98
51220000 CAISSE D'EPARGNE CPTE COURANT	4 839.41		4 839.41	
51220002 CAISSE D EPARGNE LIVRET A	15.00		15.00	
51220003 CAISSE D EPARGNE ASSOCIATIS	15.04		15.04	
53100000 CAISSE CENTRALE	932.06	746.14	185.92	24.92
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	44 093.03	6 504.53	37 588.50	577.88
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	44 093.03	6 504.53	37 588.50	577.88
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 584 830.57	3 579 956.96	4 873.61	0.14
TOTAL GENERAL	3 652 895.90	3 653 823.02	-927.12	-0.03

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2013 12	Exercice N-1 31/12/2012 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES RESERVES	470 112.72	487 566.45	-17 453.73	-3.58
10680000 AUTRES RESERVES	470 112.72	487 566.45	-17 453.73	-3.58
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	-5 562.18	-17 453.73	11 891.55	68.13
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	464 550.54	470 112.72	-5 562.18	-1.18
PROVISIONS POUR RISQUES	14 888.85	14 888.85		
15110000 PROVISION POUR LITIGE	13 118.78	13 118.78		
15180000 PROVISION POUR RISQUE	1 770.07	1 770.07		
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	1 366 063.85	1 353 099.21	12 964.64	0.96
19400000 FONDS DEDIES	1 166 942.63	1 166 942.63		
19401000 FDS DEDIES CFPPS	176 416.58	176 416.58		
19429091 FONDS DEDIE CG/FSE REL.ENT DAE	22 704.64	9 740.00	12 964.64	133.11
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	1 380 952.70	1 367 988.06	12 964.64	0.95
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	731 287.83	846 615.14	-115 327.31	-13.62
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	46 166.52	54 364.66	-8 198.14	-15.08
40110000 OPERATEURS PLIE		5 677.04	-5 677.04	NS
40112000 OPERATEURS ACCOMPAG.PLIE MPMC	23 750.00	206 546.86	-182 796.86	-88.50
40114000 OPERATEURS FORMATION PLIE MPMC	17 740.00	42 545.37	-24 805.37	-58.30
40115000 OPERATEURS REL.ENTRE.PLIE MPMC	777.40		777.40	
40116000 OPERATEURS AIDE AUX SIAE	8 533.46	30 701.32	-22 167.86	-72.20
40117000 OPERATEURS FRAIS DES BENEFICIA		44.00	-44.00	NS
40119000 OPERATEURS ACTIONS SPECIFIQUES		3 000.00	-3 000.00	NS
40810000 FOURNISSEURS FACT NON PARVENU	30 384.38	29 224.57	1 159.81	3.97
40820000 OPERATEURS CONVENTIONS A RECEV	603 936.07	474 511.32	129 424.75	27.28
DETTES FISCALES ET SOCIALES	895 026.47	863 362.84	31 663.63	3.67
42100100 PERSONNEL-REMUNERATIONS DUES		203.11	-203.11	NS
42820000 DETTES PROVISION. CONGES A PAY	96 061.27	97 010.13	-948.86	-0.98
43100100 URSSAF	50 708.00	40 455.14	10 252.86	25.34
43720000 PREVOYANCE PRADO	6 986.00	7 030.00	-44.00	-0.63
43721000 PRADO MUTUELLE	10 528.84	10 866.78	-337.94	-3.11
43732000 IRCANTEC	5 620.00	5 212.51	407.49	7.82
43736000 CNP SURCOMPLEMENTAIRE	9 128.56	9 393.29	-264.73	-2.82
43739000 COTIS RETRAITE ANTERIEUR	30 171.70	30 171.70		
43770000 AGEFIPH	6 789.60		6 789.60	
43820000 CHARGES A PAYER/CONGES	53 794.31	54 325.67	-531.36	-0.98
44300001 FSE PLIE 1995	577 658.60	577 658.60		
44300200 FSE EQUAL SUR ACTION EPE 3.1	2 560.91	2 560.91		
44370012 VILLE DE MARSEILLE EPE2-2 2007	1 240.74	1 240.74		
44400000 ETAT IMPOT A PAYER	2 114.72	2 312.80	-198.08	-8.56
44710000 ETAT - TAXE SUR LES SALAIRES	5 676.00	4 873.37	802.63	16.47
44730000 FORMATION CONTINUE	16 359.89	15 715.73	644.16	4.10
44740000 EFFORT CONSTRUCTION	4 435.16	4 332.36	102.80	2.37
44900000 SUBVENTION PLIE A RECEVOIR	15 100.69		15 100.69	
44910000 SUBVENTIONS CLAUSES A RECEVOIR	91.48		91.48	
AUTRES DETTES	653.36	23 244.26	-22 590.90	-97.19
46700000 DEBITEURS CREDITEURS DIVERS 1	100.63		100.63	
46700400 C.F.P.P.S.	0.36	0.36		
46710000 Prêts personnel	43.36	1 450.66	-1 407.30	-97.01

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2013 12	31/12/2012 12	Euros	%
46720000 Prêts adhérents	0.90		0.90	
46860000 ORGANISMES SOCIAUX CH A PAYER		19 606.12	-19 606.12	NS
46870000 ORGANISMES SOCIAUX PRO A RECEV		1 679.01	-1 679.01	NS
46970060 PROVISION DEPRECIATION CREANCE	508.11	508.11		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	180 425.00	82 500.00	97 925.00	118.70
48710000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	180 425.00	82 500.00	97 925.00	118.70
TOTAL DETTES	1 807 392.66	1 815 722.24	-8 329.58	-0.46
TOTAL GENERAL	3 652 895.90	3 653 823.02	-927.12	-0.03

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2013	12	31/12/2012	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES	86 639.64		88 358.80		-1 719.16	-1.95
7060000 PRESTATIONS DE SERVICE	86 639.64		58 500.00		28 139.64	48.10
7061000 PRESTATION DE SERVICE ANNEXE			29 858.80		-29 858.80	NS
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 432 489.19		3 361 217.28		71 271.91	2.12
74040000 SUBVENTIONS VILLE DE MARSEILLE			3 000.00		-3 000.00	NS
74050000 SUBVENTIONS REGION	326 800.00		352 000.00		-25 200.00	-7.16
74061000 SUBV. FSE (OICUM) 3.1.2 PLIE	1 284 755.88		1 183 009.88		101 746.00	8.60
74062000 SUBV. FSE 3.3.2 CLAUSES	48 202.87		50 782.40		-2 579.53	-5.08
74063000 FSE 332 Entreprises Citoyennes			28 300.00		-28 300.00	NS
74090000 SUBVENTIONS CUMP	1 416 791.00		1 412 295.00		4 496.00	0.32
74090200 SUBVENTIONS MPM SUR CUCS			4 000.00		-4 000.00	NS
74091200 SUBVENTIONS ETAT/PREFECTURE			47 580.00		-47 580.00	NS
74091300 ETAT DIRECCTE (hors FSE)			20 750.00		-20 750.00	NS
74092001 SUB. POLITIQUE DE LA VILLE MRS			2 000.00		-2 000.00	NS
74096000 SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL	308 359.44		247 500.00		60 859.44	24.59
74097000 SUBVENTION ETAT / ACSE	47 580.00		10 000.00		37 580.00	375.80
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	16 694.14		26 877.55		-10 183.41	-37.89
79100000 TRANSFERTS CHARGES EXPLOITATIO	1 058.46		10 634.51		-9 576.05	-90.05
79100007 ASP AZIZIAN Haiarpi			2 274.95		-2 274.95	NS
79100008 ASP A- LABIAH	2 103.64		9 271.61		-7 167.97	-77.31
79100009 ASP A MATZUZZI	6 151.56				6 151.56	
79100010 ASP BADALIAN OLECIA	2 677.34				2 677.34	
79100011 ASP R HASNAOUI	3 604.18				3 604.18	
79130010 IJSS FE			-81.66		81.66	100.00
79130016 IJSS FF	-29.97		29.97		-59.94	NS
79130022 IJSS RECU LUCAS			-103.53		103.53	100.00
79130026 IJSS RECU SG	-466.44		466.44		-932.88	NS
79130028 IJSS SANDRA SKUPIEN			-697.07		697.07	100.00
79130034 IJSS RECU CHARFA ZINA	-1 729.16		1 785.46		-3 514.62	NS
79130039 IJSS PERSONNEL A MORICE	-1 334.99		1 334.99		-2 669.98	NS
79130040 IJSS RECU C-LEBRUN	-135.20		135.20		-270.40	NS
79130042 IJSS RECU POINDRON Corinne	-468.92		468.92		-937.84	NS
79130046 IJSS A LABIADH	48.43				48.43	
79130047 IJSS RECU A MATZUZZI	269.22				269.22	
79130048 PERSONNEL Karine JAIL	191.40				191.40	
79140008 PREVOYANCE SANDRA SKUPIEN			1 357.76		-1 357.76	NS
79140009 PREVOYANCE A MATZUZZI	337.44				337.44	
79150000 REMBOURSEMENT FORMATIONS	4 417.15				4 417.15	
AUTRES PRODUITS	1 762.48		2 501.74		-739.26	-29.55
75800000 PROD DIVERS GESTION COURANTE	1 762.48		2 501.74		-739.26	-29.55
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 537 585.45		3 478 955.37		58 630.08	1.69
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 846 405.35		1 863 037.69		-16 632.34	-0.89
60400000 ACHATS ETUDES PRESTATIONS SCES	1 494 539.63		1 504 463.37		-9 923.74	-0.66
60410000 ACHAT PRESTATION SCE S.APPUI	50.00				50.00	
60610000 ELECTRICITE	5 035.72		5 427.43		-391.71	-7.22
60630000 FOURN ENTRETIEN PETIT EQUIPEME	1 773.21		2 982.07		-1 208.86	-40.54
60631000 FOURNIT PT EQUIPEMENT INFORMAT	5 679.34		5 910.04		-230.70	-3.90
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	15 740.91		12 005.24		3 735.67	31.12
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES DIVERS	13 231.21		12 507.69		723.52	5.78
61321000 LOCATIONS IMMOBILIERES SIEGE	114 459.19		109 443.92		5 015.27	4.58

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2013 12	Exercice N-1 31/12/2012 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	1 482.19	1 512.53	-30.34	-2.01
61351000 LOCATION PHOTOCOPIEUR&STANDARD	11 692.36	9 320.00	2 372.36	25.45
61352000 LOCATION VEHICULE	1 655.54	1 910.16	-254.62	-13.33
61400000 CHARGES LOCATIVES	26 376.19	39 345.09	-12 968.90	-32.96
61520000 ENTRETIEN REPARATIONS LOCAUX	6 025.30	10 573.98	-4 548.68	-43.02
61521000 NETTOYAGE LOCAUX	25 482.26	26 602.01	-1 119.75	-4.21
61560000 MAINTENANCE MATERIEL	1 190.37	463.77	726.60	156.67
61561000 MAINTENANCE LOGICIELS	993.48	729.80	263.68	36.13
61561100 MAINTENANCE COPIEURS	4 306.33	6 230.59	-1 924.26	-30.88
61600000 ASSURANCE	3 560.40	3 582.11	-21.71	-0.61
61810000 DOCUMENTATION	1 814.42	2 805.07	-990.65	-35.32
61850000 FRAIS COLLOQUES, SEMIN., CONFE	10 856.00	8 469.11	2 386.89	28.18
62110000 PERSONNEL INTERIM OU MAD	1 191.50		1 191.50	
62260000 HONORAIRES	41 017.84	32 721.94	8 295.90	25.35
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS		415.32	-415.32	NS
62380000 POURBOIRES DONS COURANTS		2.30	-2.30	NS
62440000 TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	4 007.14	3 356.63	650.51	19.38
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 502.26	5 674.04	-2 171.78	-38.28
62550000 FRAIS DE DEMENAGEMENT		3 612.91	-3 612.91	NS
62570000 MISSIONS ET RECEPTIONS	13 520.48	12 700.43	820.05	6.46
62571000 RECHARGE DISTRIBUTEUR BOISSONS	2 309.18	2 227.39	81.79	3.67
62610000 AFFRANCHISSEMENTS POSTAUX	9 983.87	9 654.93	328.94	3.41
62620000 TELECOMMUNICATIONS	17 134.02	20 750.44	-3 616.42	-17.43
62700000 SERVICES BANCAIRES	2 811.54	2 211.29	600.25	27.14
62810000 COTISATIONS DIVERSES	4 983.47	5 426.09	-442.62	-8.16
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	129 142.78	121 575.57	7 567.21	6.22
63110000 TAXE SUR LES SALAIRES	98 231.21	85 314.37	12 916.84	15.14
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE CONT	16 359.89	15 715.73	644.16	4.10
63335000 ACTIONS DE FORMATION PERSONNEL	574.08	16 213.11	-15 639.03	-96.46
63340000 EFFORT CONSTRUCTION	4 480.80	4 332.36	148.44	3.43
63380000 AGEFIPH	9 496.80		9 496.80	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 032 582.04	1 019 863.32	12 718.72	1.25
64110000 SALAIRES	1 012 390.65	972 881.60	39 509.05	4.06
64120000 INDEMNITES PREVOYANCES ET CP	133.07	631.76	-498.69	-78.94
64121000 INDEMNITES CONGES PAYES	-948.86	20 078.64	-21 027.50	NS
64130000 BONS CADEAUX SALAIRES/ENFANTS	6 556.00	13 066.00	-6 510.00	-49.82
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	-710.08	-677.26	-32.82	-4.85
64143000 INDEMNITE ALLOCATION FORMATION	35.34		35.34	
64144000 INDEMNITE/REGUL TICKETS RESTO	-14.40		-14.40	
64150000 INDEMNITES STAGIAIRES BRUT	2 492.79	908.91	1 583.88	174.26
64160000 INDEMNITE PRIME TRANSPORT	12 723.57	11 477.16	1 246.41	10.86
64180000 PRIME DE PRECARITE CDD	-76.04	1 496.51	-1 572.55	NS
CHARGES SOCIALES	508 563.67	490 189.30	18 374.37	3.75
64510000 URSSAF	321 084.69	301 204.77	19 879.92	6.60
64520000 PREVOYANCE	18 133.73	17 489.39	644.34	3.68
64521000 MUTUELLE PRADO	26 226.72	24 004.31	2 222.41	9.26
64532000 COTISATIONS IRCANTEC	40 427.76	36 901.91	3 525.85	9.55
64536000 COTISATIONS CNP SURCOMPLEMENTA	22 271.45	21 494.46	776.99	3.61
64540000 ASSEDIC	43 594.20	41 834.16	1 760.04	4.21
64550000 CHARGES SOCIALES /CONGES PAYES	-531.36	11 244.04	-11 775.40	NS
64560000 CHARGES PRIMES PRECARITES	-838.04	838.04	-1 676.08	NS
64710000 TICKETS RESTAURANT	33 446.40	31 297.20	2 149.20	6.87

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2013 12	31/12/2012 12	Euros	%
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	4 748.12	3 881.02	867.10	22.34
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	17 983.19	13 734.05	4 249.14	30.94
68112000 DOT AMORT IMMO CORPORELLES	17 983.19	13 734.05	4 249.14	30.94
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 770.07	-1 770.07	-100.00
68150000 DOTATION PROV RISQ & CHARG EXP		1 770.07	-1 770.07	NS
AUTRES CHARGES	2 102.17	1 949.13	153.04	7.85
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	34.47	7.75	26.72	344.77
65810000 AIDES AUX BENEFICIAIRES	2 067.70	1 941.38	126.32	6.51
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 536 779.20	3 512 119.13	24 660.07	0.70
RESULTAT D'EXPLOITATION	806.25	-33 163.76	33 970.01	102.43
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	8 965.25	9 636.67	-671.42	-6.97
76800000 PRODUITS FINANCIERS	8 965.25	9 636.67	-671.42	-6.97
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		4 619.13	-4 619.13	-100.00
76700000 PRODUITS NETS SUR CESSION VMP		4 619.13	-4 619.13	NS
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	8 965.25	14 255.80	-5 290.55	-37.11
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		-0.08	0.08	100.00
66880000 Ecart de conversion		-0.08	0.08	100.00
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		-0.08	0.08	100.00
RESULTAT FINANCIER	8 965.25	14 255.88	-5 290.63	-37.11
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	9 771.50	-18 907.88	28 679.38	151.68
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	6 639.87	1 005.60	5 634.27	560.29
77200000 PRODUIT SUR EXERCICE ANTERIEUR	6 639.87	1 005.60	5 634.27	560.29
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 639.87	1 005.60	5 634.27	560.29
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	6 164.75	1 306.45	4 858.30	371.87
67170000 PENALITES	35.00		35.00	
67200000 PERTES EXERCICES ANTERIEURS	6 129.75	1 306.45	4 823.30	369.19
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	729.44	64.23	665.21	NS
67500000 VAL CPTABLE ELEMENTS ACTIFS CE	729.44	64.23	665.21	NS
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 894.19	1 370.68	5 523.51	402.98
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-254.32	-365.08	110.76	30.34
IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 114.72	2 312.80	-198.08	-8.56
69500000 IS/PLACEMENTS	2 114.72	2 312.80	-198.08	-8.56
TOTAL PRODUITS	3 553 190.57	3 494 216.77	58 973.80	1.69

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2013 12	Exercice N-1 31/12/2012 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
TOTAL DES CHARGES	3 545 788.11	3 515 802.53	29 985.58	0.85
SOLDE INTERMEDIAIRE	7 402.46	-21 585.76	28 988.22	134.29
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	9 740.00	13 872.03	-4 132.03	-29.79
78940000 REPORT DE RESS.NON UTILISEES	9 740.00	13 872.03	-4 132.03	-29.79
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	22 704.64	9 740.00	12 964.64	133.11
68940000 ENGAGTS A REALISER/SUB.AFFECTE	22 704.64	9 740.00	12 964.64	133.11
EXCEDENTS OU DEFICITS	-5 562.18	-17 453.73	11 891.55	68.13

EMERGENCE(S) COMPETENCES PROJETS

2EME PARTIE

ANNEXE

EMERGENCE(S) COMPETENCES PROJETS

5 Rue de la République
BP 2383
13215 MARSEILLE CEDEX 02

Annexe
Arrêtée au 31/12/2013

SOMMAIRE

	Page
FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	1
REGLES ET METHODES COMPTABLES	3
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	22
Etat des amortissements	22
Tableau des variations des fonds associatifs	23
Etat des échéances des créances et des dettes	23
Détail des charges à payer	24
Détail des charges constatées d'avance	24
Détail des produits constatés d'avance	25
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	25
Transferts de charges	25

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont le total est de € 3 652 895.89 et au compte de résultat présenté sous forme de liste et dégageant un résultat déficitaire égal à -5 562.18 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Protocole 2013-2017

L'association EMERGENCE(S) COMPTECE PROJET a signé un nouveau protocole partenarial d'accord pour la mise en œuvre du plan local pour l'insertion et l'emploi Marseille Provence Métropole Centre.

Ce protocole a été signé entre les partenaires suivants :

- L'Etat,
- La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La Région PACA
- Le Conseil Général des Bouches du Rhône,
- La ville de Marseille,
- L'association Emergence(s)

Il prévoit les conditions de la mise en œuvre du PLIE du territoire MPM Centre pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017.

L'article 5 du protocole fixe les opérations de programmation PLIE relevant du FSE et des contreparties mobilisées :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

- Le dispositif d'accompagnement à l'emploi
- La mission d'animation de la relation avec les acteurs économiques
- La mission d'ingénierie de projets
- Le développement des actions couvrant le territoire de la CUMPM.

Par ailleurs, l'article 6 du protocole fixe les opérations partenariales ne relevant pas de la programmation FSE et des contreparties mais inscrites dans le protocole.

Afin de mettre en œuvre ce protocole, les signataires se sont engagés sur les concours financiers suivants :

- Pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Metropole :
 - une subvention accordée pour la mise en œuvre du PLIE sur le bassin Centre d'un montant annuel maximum de 1 010 000 €
 - une subvention accordée pour la mise en œuvre d'actions en direction des acteurs économiques, notamment l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés, d'un montant annuel maximum de 55 000 €.
- Pour la Région :
 - une participation d'un montant estimé de 350 000 € par an, sur des fonctions d'ingénierie
- Pour le Département des Bouches du Rhône :
 - Un financement annuel de 350 000 € qui portera sur le financement de l'accompagnement à l'emploi et sur les actions de prospectives entreprises.
- Le concours annuel de la Communauté Urbaine Marseille Provence Metropole , au titre du FSE , s'élève à la somme de 1 855 912 € .
- La Ville de Marseille et l'Etat interviendront de manière indirecte.

Ce protocole pourra être reconduit.

1.2 Situation de trésorerie de l'association

Au 31 décembre 2013, la trésorerie de l'association s'établit à 696 K€ contre 1 289 K€ au titre de l'exercice 2012, soit une diminution de – 593 K€ . Cette diminution s'explique par la progression des créances d'exploitation qui augmentent de 558 K€ , passant de 2 222 K€ au 31 décembre 2012 à 2 780 K€ au 31 décembre 2013. L'augmentation des créances d'exploitation résulte :

- De la progression des soldes des subventions allouées par le FSE à la clôture de l'exercice 2013 et qui correspondent aux exercices 2011, 2012 et 2013. En effet, au 31 décembre 2013, les soldes des financements FSE s'élèvent à 2 160 K€ et représentent 76 % des sommes restant à encaisser. Pour mémoire, le solde des financements FSE restant à encaisser au 31 décembre 2012 était égal à 1 923 K€, comprenant une somme de 789 K€ (FSE 2008-2009) qui a été encaissée en 2013. La progression des sommes dues s'établit ainsi à + 237 K€
- De la progression des soldes des subventions Conseil allouées par le Conseil Général des Bouches du Rhône, qui passent de 99 K€ au titre de l'exercice 2012 à 379 K€ au titre de l'exercice 2013. La progression des sommes restant à encaisser s'expliquer par la signature d'une nouvelle convention dans le cadre du DAE pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. La progression des sommes dues s'établit ainsi à +280 K€.

Ces sommes restent toujours à encaisser au jour de l'arrêté des comptes de l'exercice 2013.

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes et conventions généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Les comptes de l'exercice clos ont été établis en Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. En outre, la présentation tient compte des fondements et préconisations du Plan Comptable des associations mis en œuvre à compter du 1er janvier 2000.

2.2 Gestion des crédits du Fonds Social Européen

Depuis le 1er janvier 2010, la gestion des crédits du Fonds Social Européen du PLIE MPM Centre a été transférée à la Communauté Urbaine MPM, qui est devenue l'« organisme intermédiaire » des trois PLIE de son territoire, c'est-à-dire l'organisme habilité par l'Etat à attribuer des subventions FSE aux opérateurs mettant en œuvre des actions au profit des adhérents du PLIE.

A compter de cette date, les opérations financées dans le cadre du PLIE n'ont donc plus été gérées par l'association mais directement par la CUMPM, et de ce fait, ne figurent plus dans la comptabilité de l'association. C'est la CUMPM, en tant que nouvel organisme intermédiaire, qui conventionne les opérateurs et leur attribue les subventions FSE et CUM.

Les subventions CUMPM et FSE que reçoit l'association EMERGENCE(S) correspondent uniquement à celles destinées à financer les actions que l'association met elle-même en œuvre, en tant qu'opérateur parmi d'autres.

Au titre de l'exercice 2013, dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à l'emploi financé dans le cadre de fonds FSE, axe 3.1.2, l'association a fait appel à des prestataires externes. Elle a ainsi procédé à un appel d'offre conformément à l'ordonnance du 6 juin 2005. Elle a ainsi retenu 16 prestataires qui mettent à disposition 29.57 ETP accompagnateurs à l'emploi et a signé une convention de prestation avec chacun d'entre eux. Cette convention précise que les prestations achetées sont financées sur les fonds FSE.

Ainsi, les charges d'exploitation au titre de l'exercice 2013 enregistrent les dépenses de fonctionnement de l'association, tant pour la mise en œuvre du PLIE que des autres projets portés par cette dernière. Elles comprennent ainsi les prestations facturées par les structures ayant signées les conventions de partenariat. Une comptabilité analytique détaillée permet d'affecter chaque dépense au projet concerné.

2.3 Immobilisations et amortissements

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice sont les suivants :

◆ Immobilisations incorporelles et corporelles

Au cours de l'exercice, l'association a poursuivi le renouvellement de son parc informatique et de son mobilier nécessaire à son activité.

Les coûts liés à ces investissements ont représenté :

- 10 389.64 € de matériel informatique,
- 2 521.36 € de mobilier.

La valeur brute du mobilier mis au rebut en 2013 s'élève à 2 682.55 €. La valeur nette comptable s'élève à 729.44 euros.

Conformément aux dispositions du plan comptable général, modifié par :

- le règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs modifié par le CRC 03-07,
- le règlement CRC 04-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

L'association EMERGENCE(S) a réalisé une analyse de son actif immobilisé conduisant aux points suivants :

- il n'a pas été identifié de composant d'une valeur significative,
- la durée d'amortissement pratiquée ne fait apparaître aucun écart significatif avec la durée d'utilisation réelle des biens,
- au 31 décembre 2013, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié. L'association n'a donc réalisé aucun test de dépréciation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

◆ **Prêts accordés aux adhérents**

L'association EMERGENCE(S) consentait des prêts aux adhérents pour financer des actions de formation ou des cours pour acquérir le permis de conduire. Le suivi du remboursement de ces prêts est individuel. Le solde du compte prêt est validé en fin d'exercice par les accompagnateurs concernés.

Au 31 décembre 2004, les prêts accordés avant le 1^{er} janvier 2004 avaient fait l'objet d'une provision pour dépréciation à 100 %. Au 31/12/2013, tous les prêts consentis sont provisionnés à 100%, soit 3 728.55 €. Aucun prêt n'a été accordé au titre de l'exercice 2013.

◆ **Amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 3 ans
Agencements, installations, aménagements divers	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

2.4 Autres créances

Le poste "autres créances" a évolué comme suit :

EXERCICES	2009	2010	2011	2012	2013
TOTAL DU POSTE	3 761 934.38	3 148 389.64	1 806 887.23	2 222 201.64	2 780 124.45

Ce poste comprend **principalement** les financements suivants restant à recevoir :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Subvention FSE pour l'exercice 2009	€	1 265.92
FSE (OI CUM) - 3.1.2 PLIE 2011	€	421 417.64
FSE (OI CUM) - 3.1.2 PLIE 2012	€	132 874.85
FSE (OI CUMPM) - 3.3.2 CLAUSES 2011	€	26 640.00
FSE (OI CUMPM) - 3.3.2 CLAUSES 2012	€	30 524.33
FSE (OI CUM) CLAUSES 2013	€	27 755.41
FSE 3.3.2 Entreprise citoyenne ECE	€	16 539.52
FSE 3.3.2 Entreprise citoyenne ECE 2012	€	19 810.00
FSE (OI CUM)33,3 ACOMPTE 2012	€	514 938.23
FSE (OI CUMP) ACCOMP. PLIE 2013	€	450 536.33
FSE (OI CUMP) SAG PLIE 2013	€	137 405.27
FSE (OI CUM) INGENIE PLIE 2013	€	380 779.49
REGION SUBV PLIE 2013	€	165 300.00
CUMPM CLAUSE 2012	€	30 300.00
ETAT DIRECCTE PARRAINAGE 2013	€	7 991.00
EQUAL FSE SOLIMAR 2005	€	6 683.22
EQUAL FSE 2006	€	5 498.24
Conseil Général FDS PROPRES DAE 2012	€	78 967.22
Conseil Général FSE DAE 2012	€	78 967.22
CG FSE DAE 13 2013	€	83 462.50
CG FDS PROPRES DAE 13 2013	€	166 925.00
Subventions à recevoir	€	2 784 581.39

Les commentaires suivants sont à apporter :

2.4.1 Subventions à encaisser antérieures à 2008 : FSE EQUAL- PROJET SOLIMAR

Dans le cadre du projet SOLIMAR, l'action d'EMERGENCE(S) a été de constituer et d'animer un groupe de pairs, associant des victimes de discriminations, des représentants d'entreprises et des intermédiaires de l'emploi.

Ce programme a eu lieu en 2005 et 2006 et a donné lieu à l'engagement de fonds FSE EQUAL pour un montant de € 12 181.46 réparti comme suit :

- FSE EQUAL 2005 € 6 683.22
- FSE EQUAL 2006 € 5 498.24

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Ces sommes ne sont pas encaissées à ce jour. Au 26 juin 2009, des demandes d'information ont été formulées par la DRTEFP dans le cadre de la procédure de contrôle de service fait. L'association a transmis l'ensemble des éléments justifiant l'engagement de dépenses. N'ayant pas reçu le versement des fonds, elle a procédé à la relance les services concernés en date du 2 juillet 2010 afin d'en obtenir le versement. Compte tenu de l'ancienneté des sommes en attente de recouvrement et par mesure de prudence, l'association a constitué une provision pour créances douteuses d'un montant de 12 181 .46 € au 31 décembre 2010. **Cette provision demeure inchangée au 31 décembre 2013.**

2.4.2 Protocole 2008-2010

Un protocole a été conclu pour la période 2008-2010. Il a été prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2013. Les parties ayant signé ledit protocole sont :

- l'Etat,
- la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- le Conseil Régional PACA,
- le département des Bouches du Rhône,
- et la Ville de Marseille.

Ce protocole engage les partenaires sur un financement des actions du PLIE pendant la durée du protocole de cinq ans :

- Communauté Urbaine : 1 050 K€ par an,
- Conseil Régional PACA : 397 K€ par an,
- Département des Bouches du Rhône : 300 K€ par an,
- FSE Prévisionnel pour la période 2008-2010 : 3746 K€, soit 1 249 K€ par an.

La Ville de Marseille et l'Etat interviennent de manière indirecte dans le cadre du Plan Marseille Emploi d'une part et au travers de la prise en charge de mesures et prestations gérées par l'ANPE d'autre part.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Parallèlement à ce protocole, une convention de subvention globale FSE et un avenant réduisant la période concernée ont signés pour les années 2008 et 2009. Cette convention et son avenant prévoit une subvention globale sur un montant prévisionnel maximal :

- de 5 745 881 € de dépenses totales exigibles
- dont 2 482 862 € de crédits communautaires FSE.

L'octroi des fonds alloués reste soumis à l'approbation par l'autorité de gestion du descriptif des systèmes de gestion et de contrôle prévu à l'article 5.2 de la convention. Ce descriptif précise les moyens et procédures mis en œuvre par EMERGENCE(S) permettant d'assumer les missions confiées. Ce dernier a été établi par l'association et a été validé par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles des opérations financées par les Fonds structurels (CICC- Fonds structurels), autorité d'audit désignée dans la convention.

Au 31 décembre 2013, les fonds restant à encaisser dans le cadre de cette convention concernent des crédits FSE justifiés pour les exercices 2008 et 2009.

Le montant de la subvention FSE 2008 validée par la Trésorerie Générale s'établit à 1 094 893.84 €. Le montant de la subvention FSE 2009 validé par la Trésorerie Générale s'établit à 1 308 832.12 €.

Ainsi, au 31 décembre 2010, l'association restait devoir encaisser la somme de 2 403 725.96 €.

Au titre de l'exercice 2011, l'association a reçu des versements du FSE sous forme d'acompte pour un montant de 1 028 212.70 €.

Il n'y a pas eu de versement en 2012. Par ailleurs, en 2013, l'association a encaissé la somme de 789 398.39 €

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'association a encaissé en 2008 une avance de trésorerie du FSE de 584 440.20 € conformément à l'article 6 de la convention. Cette avance correspondait à 15 % du montant total du FSE fixé dans la convention initiale pour la période 2008-2010 soit 3 896 268 €. Cette avance a été affectée au solde restant à encaisser. Ainsi, la créance sur le FSE au 31 décembre 2013 s'établit à 1 265.92 €

2.4.3 Fonds FSE - axe 3.3.2- exercice 2011 et exercice 2012

Au 31 décembre 2013, l'association reste devoir encaisser les fonds FSE dans le cadre des Clauses d'Insertion pour l'année 2011 et 2012, soit les sommes de :

- exercice 2011 : 26 640.00 €
- exercice 2012 : 30 524.33 €

Cette somme reste en attente de versement dans la mesure où les contrôles de service faits (CSF) par le FSE sont encore en cours. Il n'y a pas eu d'encaissement en 2013.

2.4.4 Fonds FSE - axe 3.1.2- exercice 2011 et exercice 2012

Au 31 décembre 2013, l'association reste devoir encaisser les fonds FSE pour l'animation du PLIE et de la mise en œuvre des actions internes, pour l'année 2011 et l'année 2012, soit les sommes de :

- exercice 2011 : 421 417.64 €
- exercice 2012 : 132 874.85 €

Ces sommes restent en attente de versement dans la mesure où les contrôles de service faits (CSF) par le FSE sont encore en cours. Il n'y a pas eu d'encaissement en 2013.

2.4.4 Fonds FSE - axe 3.3.3- exercice 2012

Au 31 décembre 2013, l'association reste devoir encaisser les fonds FSE dans la mission d'accompagnement à l'emploi pour l'année 2012, soit la somme de 514 938 €. Cette somme est allouée à l'association en tant qu'opérateur intermédiaire de la CUMPM.

Ces sommes restent en attente de versement dans la mesure où le contrôle de service fait (CSF) par le FSE est encore en cours. Il n'y a pas eu d'encaissement en 2013.

2.5 Disponibilités

L'association est titulaire d'un compte bancaire ouvert à la banque CAMEFI.

Le solde comptable de ce compte au 31 décembre 2013 s'élève à 11 310.61 € contre 94 099.13 € au 31 décembre 2012.

Le portefeuille de SICAV MONETAIRES a été vendu en totalité sur l'exercice 2013. La plus-value générée s'élève à 149.07 €. Ces placements ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés au taux réduit.

L'association a également ouvert en 2012 un livret bleu auprès de la banque Crédit Mutuel. Le solde comptable de ce livret au 31 décembre 2013 est égal à 678 911.33 € contre 1 079 636.67€ au 31 décembre 2012. Les intérêts perçus en 2013 s'élèvent à 8 811.33€. Ils sont soumis à un impôt sur les sociétés au taux de 24%, soit 2 114.72 € au 31 décembre 2013.

2.6 Fonds dédiés

Le projet associatif du PLIE est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'Association.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

"Les fonds dédiés" sont la rubrique du passif qui enregistre à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013, les fonds dédiés évoluent comme suit :

LIBELLE	Fonds restant à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Ville de Marseille	1 166 942.63			1 166 942.63
CFPPS	176 416.58			176 416.58
CG 13 DAE	9 740.00	9 740.00	22 704.58	22 704.58
TOTAL	1 353 099.21	9 740.00	22 704.58	1 366 063.79

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

✦ **Fonds dédiés Ville de Marseille et CFPPS** : ils s'élèvent à € 1 343 359.21 au 31/12/2009 et enregistrent, à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par la Ville de Marseille, tiers financeur aux projets définis dans le cadre des actions du PLIE, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à son égard. Ces ressources permettent notamment la réalisation des actions du PLIE. Les délais nécessaires à l'encaissement des subventions du FSE obligent EMERGENCE(S) à faire l'avance du financement desdites actions. En effet, de par son mode de fonctionnement et celui des financeurs européens, EMERGENCE(S) est régulièrement confrontée à des besoins en trésorerie importants.

Les sommes de € 1 166 942.63 € et € 176 416.52 correspondent aux éléments suivants :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

- Différence entre les subventions demandées et les charges effectives de EMERGENCE(S) pour les périodes 1993 à 1998. Ce solde correspond aux fonds apportés lors de la création de l'Association du PLIE par la Ville de Marseille.	2 314 160.98	€
- Utilisation d'une partie de ces fonds au titre de l'exercice 2000 afin de financer les actions de EMERGENCE(S) .	-914 694.10	€
- Utilisation d'une partie de ces fonds au titre de l'exercice 2001 afin de faire face à un excédent de dépenses par rapport aux recettes de l'exercice (décision du Conseil d'Administration du 12 décembre 2000).	- 56 104.67	€
Solde des fonds dédiés Ville de Marseille et CFPPS au 31 décembre 2013.	1 343 359.21	€

✦ Fonds dédiés Conseil Général- DAE exercice 2012-2013:

Au titre de l'exercice 2012, l'association a perçu une subvention de 330 000 € versée par le Conseil Général dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'emploi (DAE). Cette subvention a été allouée pour la période allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. La quote part rattachée à l'exercice 2012 est égale à 9/12^{ème} de la somme allouée soit un montant 231 000 € . A la clôture de l'exercice 2012, l'association a constaté qu'une partie de la subvention n'avait pas été engagée. Elle a donc constaté un fonds dédié correspondant à la part de subvention non consommée soit la somme de 9 740.03 €. L'action s'est poursuivie au titre de l'exercice 2013 et a pris fin au 30 juin 2013 (après prise en compte d'un avenant prolongeant la durée de l'action de 3 mois). Ainsi, le fonds dédiés a été repris en totalité au titre de l'exercice 2013 dans la mesure où il a permis de financer des dépenses de l'exercice.

✦ Fonds dédiés Conseil Général- DAE exercice 2013-2014:

Au titre de l'exercice 2013, l'association a perçu une subvention de 333 850 € versée par le Conseil Général dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'emploi (DAE). Cette subvention a été allouée pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. La quote-part rattachée à l'exercice 2013 est égale à 6/12^{ème} de la somme allouée soit un montant 166 925 € . A la clôture de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

l'exercice 2013, l'association a constaté qu'une partie de la subvention n'avait pas été engagée. Elle a donc constaté un fonds dédié correspondant à la part de subvention non consommée soit la somme de 22 704.58 €.

2.7 Provisions pour risques et charges

	2012	Augmentation	Diminution	2013
Prov pour risques	13 118,78			13 118,78
Prov pour charges	1 770,07			1 770,07

Les provisions pour risques et charges demeurent inchangées au 31 décembre 2013.

2.8 Fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste s'élève à 731 287.83 € au 31 décembre 2013. L'affectation des dettes fournisseurs par nature de prestation est présentée ci-après :

Fournisseurs d'exploitation :	46 166.52 €
Opérateurs :	50 800.86 €
Fournisseurs d'exploitation – FNP	30 384.38 €
Opérateurs – FNP	603 936.07€
Total	731 287.83 €

2.9 Dettes fiscales et sociales

Le poste s'élève au 31 décembre 2013 à 895 026.47 € contre 863 362.84 € en 2012, et comprend les éléments suivants:

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Dettes pour congés à payer et charges correspondantes	€	149 855.58
Dettes auprès des organismes sociaux	€	119 932.70
FSE programme PLIE 1995	€	577 658.60
Subvention Ville de Marseille EPE 2-2 2007 à reverser	€	1 240.74
Subvention FSE EPE 3-1 2007 à reverser	€	2 560.91
Subvention PLIE à recevoir	€	15 192.17
Dettes fiscales :	€	28 585.77
TOTAL	€	895 026.47

L'association EMERGENCE(S) reste susceptible de devoir reverser au FSE le somme de € 577 659. Le FSE avait été circularisé. Le principe de prudence a conduit à maintenir cette dette au bilan de l'association.

Enfin, l'association doit rembourser au FSE et à la Ville de Marseille les sommes suivantes :

- au titre de l'action Entreprendre à Parts égales – volet 3-1, la somme de 2 560.91 €,
- au titre de l'action Entreprendre à Parts égales – volet 2-2, la somme de 1 240.74 €.

Elle reste toujours dans l'attente des avis de reversements.

2.10 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 3 537 585.44 € contre € 3 478 955.37 au 31 décembre 2012.

Ils comprennent des financements publics pour un montant de 3 432 489.19 € contre

3 361 217.28 € au 31 décembre 2012, qui sont affectés :

- aux actions PLIE portées par l'association
- aux autres projets spécifiques développés par cette dernière.

2.10.1 Subventions allouées dans le cadre des opérations de la programmation PLIE

Les financements alloués par les collectivités locales concernant le **projet PLIE** sont détaillés ci-après :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

		2009	2010	2011	2012	2013
Subvention de la région PACA (Projet Plie)	€	340 000	52 608	333 418	350 000	326 800.00
Subvention Marseille Provence Métropole (Projet Plie)	€	1 050 000	503 380	536 876	1 361 796	1 364 276.00
Subvention FSE (Projet Plie)	€	1 321 141	664 124	754 765	1 183 009	1 284 755.88
Subvention Conseil Général	€	350 000				
Subvention de l'Etat	€				47 580	47 580.00
TOTAL	€	3 061 141	1 220 112	1 625 059	2 942 385	3 023 411.88

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole (CUMPM) est devenue organisme intermédiaire pour la gestion du Fonds Social Européen – axe 3.1.2 (PLIE). C'est donc la CUMPM qui verse directement à chaque opérateur, dont l'association EMERGENCE(S) les subventions qui leur sont attribuée. Au titre de l'exercice 2013, la CUMPM a alloué à l'association EMERGENCE(S), dans le cadre des financements FSE, la somme de 1 284 755.88 €. Par ailleurs, la CUMPM alloué à l'association des subventions de fonctionnement sur son budget propre, pour un montant de 1 364 276 €. La ventilation des sommes versées par action est présentée ci-après :

	CUMP	CUMP - fonds FSE - ligne 3.1.2	Région	ETAT
PLIE				
Animation générale du PLIE	342 641.00	137 405.27		
Ingénierie IAE			32 400.00	
Prospection de la relation entreprise	39 760.00		263 300.00	
Animation du réseau d'entreprises partenaires			31 100.00	47 580.00
Animation territoriale de l'insertion		380 779.49		
Animation de l'accompagnement à l'emploi	981 875.00	766 571.12		
TOTAL	1 364 276.00	1 284 755.88	326 800.00	47 580.00

2.10.2 Subventions allouées dans le cadre des autres projets spécifiques conduits par l'association

L'association a par ailleurs conduit **les projets spécifiques** ci-après qui l'ont amené à percevoir les subventions complémentaires suivantes :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

	CUMP	CUMP FSE 3.3.2	DIRRECTE + ACSE	CONSEIL GENERAL	TOTAL
<i>AUTRES ACTIONS en lien avec l'action PLIE</i>					
Clauses d'insertion	52 515.00	48 202.87			100 717.87
<i>AUTRES ACTIONS indépendantes de l'action PLIE</i>					
DAE				308 359.44	308 359.44
TOTAL	52 515.00	48 202.87	-	308 359.44	409 077.31

2.10.3 Opérations partenariales ne relevant pas de la programmation FSE et des contreparties mais inscrites dans le protocole

Les produits d'exploitation comprennent également des prestations facturées par l'association EMERGENCE(S) dans le cadre des Clauses d'insertion et du Label qui se détaillent comme suit :

PRESTATIONS	EUROMED-EPAEM	UNION REGIONALE DES MDE	MAISON DE L'EMPLOI	TOTAL
<i>Opérations partenariales ne relevant pas de la programmation FSE et des contreparties mais inscrites dans le protocole</i>				
Clauses d'insertion	20 000.00		38 500.00	58 500.00
LABEL		15 139.64	13 000.00	28 139.64
TOTAL	20 000.00	15 139.64	51 500.00	86 639.64

LABEL EMPL'ITUDE:

- Une convention a été conclue le 1^{er} juillet 2013 avec l'Union Régionale des MDE PACA et concerne la définition des modalités de réalisation de la prestation « Co-animation du label Empl'itude et accompagnement de son essaimage au niveau régional »
 - Date d'effet de la convention : du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013
 - Montant de la prestation prévue : 15 139.64 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

- Montant de la prestation comptabilisée au 31 décembre 2013 : 15 139.64 €
- Une convention a été conclue le 1^{er} février 2013 avec la Maison de l'Emploi de Marseille et concerne la définition des modalités de réalisation de la prestation « Co-animation du label Empl'itude et accompagnement de son essaimage au niveau régional »
 - Date d'effet de la convention : du 1^{er} février 2013 au 31 décembre 2013
 - Montant de la prestation prévue : 13 000 €
 - Montant de la prestation comptabilisée au 31 décembre 2013 : 13 000 €

CLAUSES D'INSERTION:

- Un marché public a été conclu le 9 janvier 2013 avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, dans le cadre de la mise en œuvre des clauses d'insertion sur les chantiers :
 - Date d'effet de la convention : 12 mois à compter de la date de notification
 - Montant de la prestation prévue : 20 000 €
- Une convention a été conclue le 30 janvier 2012 avec la Maison de l'Emploi et concerne la définition des modalités de réalisation de la prestation « mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics et accords –cadre de la Ville de Marseille ». Cette convention a été reconduite pour une année civile par un courrier en date du 2 janvier 2013.
 - Date d'effet de la convention : du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
 - Montant de la prestation prévue : 38 500 €
 - Montant de la prestation comptabilisée au 31 décembre 2013 : 38 500 €

2.11 Effectif

L'effectif moyen de l'association, au titre de l'exercice 2013, est égal à 36 salariés répartis comme suit :

- salariés cadre : 11
- salariés non cadre : 25

2.12 Droit individuel Formation

La réforme de la Formation Professionnelle Continue relative à la loi du 04 mai 2004 a prévu un dispositif qui a pour objet de permettre aux salariés qui ont au moins un an d'ancienneté de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus et qu'ils peuvent utiliser à leur initiative mais avec l'accord de l'employeur. Le plafond de ces crédits restant sur 6 ans limité à 120 heures.

Conformément à l'avis CV CNC N° 2004 – F du 13 octobre 2004 aux dispositions propres à l'association (formations autorisées uniquement sur le temps de travail) les droits acquis par les salariés n'ont pas été provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, les compteurs d'heures acquises par les salariés sont égaux 2 956 heures.

2.13 Montant des rémunérations allouées aux membres de la direction

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 57 508 € (salaires bruts) en 2013.

2.14 Montant des honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 11 000 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

2.15 Compte de résultat analytique

L'association EMERGENCE(S) conduit différents projets donnant lieu au versement de fonds publics de la part de plusieurs financeurs. Le compte de résultat ci-après présente l'affectation des ressources et des dépenses aux actions suivantes :

- actions relevant du protocole d'accord du PLIE
- actions réalisées en dehors de ce protocole

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

DEPENSES	ACTIONS PLIE SUR PROGRAMMATION FSE (article 5 du protocole)	PARTENARIALES NE RELEVANT PAS DE LA PROGRAMMATION FSE ET DES CONTREPARTIES MAIS INSCRITES DANS LE PROTOCOLE (article 6 du protocole)	AUTRES ACTIONS SUR SUBVENTIONS SPECIFIQUES	AUTRES ACTIONS EN PRESTATION OU FONDS PROPRES	TOTAL CONSOLIDE
Total des dépenses de l'opération	3 024 517.55	185 666.08	313 136.39	14 313.81	3 537 633.83
	-	-	-	-	-
Ressources					
CUMPM Fonds propres	1 364 276.00	52 515.00	-	-	1 416 791.00
CUMPM Fonds FSE 3.2.1	1 284 755.88	-	-	-	1 284 755.88
CUMPM Fonds FSE 3.3.2.	-	48 202.87	-	-	48 202.87
Etat Fonds FSE 3.3.2	-	-	-	-	-
Région	326 800.00	-	-	-	326 800.00
Conseil Général	-	-	308 359.44	-	308 359.44
DIRRECTE	47 580.00	-	-	-	47 580.00
Fonds propres association EMERGENCE(S)	-	-	-	6 092.29	6 092.29
Autofinancement	-	-	-	-	-
Union Régionale des MDE	-	15 139.64	-	-	15 139.64
Prestation MDE	-	51 500.00	-	-	51 500.00
Prestation EPAEM	-	20 000.00	-	-	20 000.00
Total des recettes de l'opération	3 023 411.88	187 357.51	308 359.44	6 092.29	3 525 221.12
	-	-	-	-	-
Résultat de l'opération	- 1 105.67	1 691.43	- 4 776.95	- 8 221.52	- 12 412.71
Produits financiers					8 965.25
Is sur placement					- 2 114.72
Résultat net de l'exercice					- 5 562.18

Par ailleurs, afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, les informations suivantes sont données :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 699		
Installations générales agencements aménagements divers	29 012		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	148 831		12 911
TOTAL	177 843		12 911
Prêts, autres immobilisations financières	19 432		1
TOTAL	19 432		1
TOTAL GENERAL	208 974		12 912

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			11 699	11 699
Installations générales agencements aménagements divers			29 012	29 012
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 683	159 060	159 060
TOTAL		2 683	188 072	188 072
Prêts, autres immobilisations financières			19 433	19 433
TOTAL			19 433	19 433
TOTAL GENERAL		2 683	219 203	219 203

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	11 699			11 699
Installations générales agencements aménagements divers	22 076	1 419		23 494
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	97 605	16 565	1 953	112 216
TOTAL	119 681	17 984	1 953	135 711
TOTAL GENERAL	131 379	17 984	1 953	147 410

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 419				
Matériel de bureau informatique mobilier	16 565				
TOTAL	17 984				
TOTAL GENERAL	17 984				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	487 566		-17 454		470 113
RESULTAT DE L'EXERCICE	-17 454		-5 562	-17 454	-5 562
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	470 113		-23 016	-17 454	464 551

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	3 729	3 729	
Autres immobilisations financières	15 703	15 703	
Autres créances clients	64 590	64 590	
Personnel et comptes rattachés	1 911	1 911	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 968	4 968	
Divers état et autres collectivités publiques	2 784 581	2 784 581	
Débiteurs divers	846	846	
Charges constatées d'avance	44 093	44 093	
TOTAL	2 920 421	2 920 421	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice		1	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	731 288	731 288		
Personnel et comptes rattachés	96 061	96 061		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	173 727	173 727		
Impôts sur les bénéfices	2 115	2 115		
Autres impôts taxes et assimilés	623 123	623 123		
Autres dettes	653	653		
Produits constatés d'avance	180 425	180 425		
TOTAL	1 807 393	1 807 393		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Détail des charges à payer

	Montant
* DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
- Fournisseurs - factures non parvenues	30 384
- Solde des conventions prestations	603 936
* DETTES FISCALES ET SOCIALES	
- Dettes provisions congés payés	96 061
- Charges sur provisions congés payés	53 794
Total	784 175

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyer 2014	28 681		
Charges 2014	6 956		
Abonnement RTM	4 005		
Divers abonnements 2014	4 451		
Total	44 093		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
6/12° de la convention DAE 2013	166 925		
5/17° de la convention Région 2013- IAE	13 500		
Total	180 425		

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits sur exercices antérieurs	6 640	
Total	6 640	
Charges exceptionnelles		
- Pertes sur exercices antérieurs	6 129	
- Pénalités	35	
- Valeur nette comptable actifs cédés	729	
Total	6 893	

Transferts de charges

Nature	Montant
Financement des contrats aidés	14 536
Remboursement indemnités de sécurité sociale et prévoyance	-3 318
Remboursement formation	4 417
Remboursement d'assurance	1 058
Total	16 693



**KPMG Entreprises
Provence**
480 avenue du Prado
CS 90303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

**Association Emergence(S)
Compétences Projets**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013
Association Emergence(S) Compétences Projets
5, rue de la République - 13002 Marseille
Ce rapport contient 32 pages



**KPMG Entreprises
Provence**
480 avenue du Prado
CS 90303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Association Emergence(S) Compétences Projets

Siège social : 5, rue de la République - 13002 Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Emergence(S) Compétences Projets, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 10 juillet 2014

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Stéphane Orlando
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2013 12			Exercice N-1 31/12/2012 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	11 699	11 699				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	188 072	135 711	52 361	58 163	-5 802	-9.91
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	3 729	3 729	1		1		
Autres immobilisations financières	15 703		15 703	15 703			
TOTAL I	219 203	151 138	68 065	73 866	-5 801	-7.85	
Comptes de liaison							
TOTAL II							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	64 590		64 590	62 259	2 331	3.74
	Autres créances	2 792 306	12 181	2 780 124	2 222 202	557 923	25.11
Valeurs mobilières de placement				114 510	-114 510	-100.00	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	696 023		696 023	1 174 482	-478 458	-40.74	
Charges constatées d'avance (3)	44 093		44 093	6 505	37 589	577.88	
TOTAL III	3 597 012	12 181	3 584 831	3 579 957	4 874	0.14	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 816 215	163 320	3 652 896	3 653 823	-927	-0.03	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont a moins d'un an
(3) Dont a plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2013	12	31/12/2012	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	470 113	487 566	-17 454	-3.58		
	Report à nouveau						
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	-5 562	-17 454	11 892	68.13		
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	TOTAL I	464 551	470 113	-5 562	-1.18		
	TOTAL II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques	14 889	14 889				
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	1 366 064	1 353 099	12 965	0.96		
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	TOTAL III	1 380 953	1 367 988	12 965	0.95		
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	731 288	846 615	-115 327	-13.62		
	Dettes fiscales et sociales	895 026	863 363	31 664	3.67		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	653	23 244	-22 591	-97.19			
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	180 425	82 500	97 925	118.70		
	TOTAL IV	1 807 393	1 815 722	-8 330	-0.46		
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 652 896	3 653 823	-927	-0.03		

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

1 626 968 1 733 222

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2013 12	31/12/2012 12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	86 640	88 359	-1 719	-1.95
Production stockée Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	3 432 489	3 361 217	71 272	2.12
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	16 694	26 878	-10 183	-37.89
Collectes Cotisations Autres produits	1 762	2 502	-739	-29.55
TOTAL I	3 537 585	3 478 955	58 630	1.69
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	1 846 405	1 863 038	-16 632	-0.89
Impôts, taxes et versements assimilés	129 143	121 576	7 567	6.22
Salaires et traitements	1 032 582	1 019 863	12 719	1.25
Charges sociales	508 564	490 189	18 374	3.75
Dotations aux amortissements et aux provisions Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions	17 983	13 734	4 249	30.94
		1 770	-1 770	-100.00
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	2 102	1 949	153	7.85
TOTAL II	3 536 779	3 512 119	24 660	0.70
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	806	-33 164	33 970	102.43
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2013	12	31/12/2012	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	8 965		9 637	-671 -6.97
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			4 619	-4 619 -100.00
TOTAL V	8 965		14 256	-5 291 -37.11
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			-0	0 100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI			-0	0 100.00
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	8 965		14 256	-5 291 -37.11
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	9 772		-18 908	28 679 151.68
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 640		1 006	5 634 560.29
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII	6 640		1 006	5 634 560.29
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 165		1 306	4 858 371.87
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	729		64	665 NS
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII	6 894		1 371	5 524 402.98
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-254		-365	111 30.34
Impôts sur les bénéfices (IX)	2 115		2 313	-198 -8.56
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	3 553 191		3 494 217	58 974 1.69
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	3 545 788		3 515 803	29 986 0.85
SOLDE INTERMEDIAIRE	7 402		-21 586	28 988 134.29
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	9 740		13 872	-4 132 -29.79
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	22 705		9 740	12 965 133.11
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	-5 562		-17 454	11 892 68.13

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont le total est de € 3 652 895.89 et au compte de résultat présenté sous forme de liste et dégageant un résultat déficitaire égal à -5 562.18 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Protocole 2013-2017

L'association EMERGENCE(S) COMPTECE PROJET a signé un nouveau protocole partenarial d'accord pour la mise en œuvre du plan local pour l'insertion et l'emploi Marseille Provence Métropole Centre.

Ce protocole a été signé entre les partenaires suivants :

- L'Etat,
- La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La Région PACA
- Le Conseil Général des Bouches du Rhône,
- La ville de Marseille,
- L'association Emergence(s)

Il prévoit les conditions de la mise en œuvre du PLIE du territoire MPM Centre pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017.

L'article 5 du protocole fixe les opérations de programmation PLIE relevant du FSE et des contreparties mobilisées :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

- Le dispositif d'accompagnement à l'emploi
- La mission d'animation de la relation avec les acteurs économiques
- La mission d'ingénierie de projets
- Le développement des actions couvrant le territoire de la CUMPM.

Par ailleurs, l'article 6 du protocole fixe les opérations partenariales ne relevant pas de la programmation FSE et des contreparties mais inscrites dans le protocole.

Afin de mettre en œuvre ce protocole, les signataires se sont engagés sur les concours financiers suivants :

- Pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Metropole :
 - une subvention accordée pour la mise en œuvre du PLIE sur le bassin Centre d'un montant annuel maximum de 1 010 000 €
 - une subvention accordée pour la mise en œuvre d'actions en direction des acteurs économiques, notamment l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés, d'un montant annuel maximum de 55 000 €.
- Pour la Région :
 - une participation d'un montant estimé de 350 000 € par an, sur des fonctions d'ingénierie
- Pour le Département des Bouches du Rhône :
 - Un financement annuel de 350 000 € qui portera sur le financement de l'accompagnement à l'emploi et sur les actions de prospectives entreprises.
- Le concours annuel de la Communauté Urbaine Marseille Provence Metropole , au titre du FSE , s'élève à la somme de 1 855 912 € .
- La Ville de Marseille et l'Etat interviendront de manière indirecte.

Ce protocole pourra être reconduit.

1.2 Situation de trésorerie de l'association

Au 31 décembre 2013, la trésorerie de l'association s'établit à 696 K€ contre 1 289 K€ au titre de l'exercice 2012, soit une diminution de – 593 K€ . Cette diminution s'explique par la progression des créances d'exploitation qui augmentent de 558 K€ , passant de 2 222 K€ au 31 décembre 2012 à 2 780 K€ au 31 décembre 2013. L'augmentation des créances d'exploitation résulte :

- De la progression des soldes des subventions allouées par le FSE à la clôture de l'exercice 2013 et qui correspondent aux exercices 2011, 2012 et 2013. En effet, au 31 décembre 2013, les soldes des financements FSE s'élèvent à 2 160 K€ et représentent 76 % des sommes restant à encaisser. Pour mémoire, le solde des financements FSE restant à encaisser au 31 décembre 2012 était égal à 1 923 K€, comprenant une somme de 789 K€ (FSE 2008-2009) qui a été encaissée en 2013. La progression des sommes dues s'établit ainsi à + 237 K€
- De la progression des soldes des subventions Conseil allouées par le Conseil Général des Bouches du Rhône, qui passent de 99 K€ au titre de l'exercice 2012 à 379 K€ au titre de l'exercice 2013. La progression des sommes restant à encaisser s'explique par la signature d'une nouvelle convention dans le cadre du DAE pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. La progression des sommes dues s'établit ainsi à +280 K€.

Ces sommes restent toujours à encaisser au jour de l'arrêté des comptes de l'exercice 2013.

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes et conventions généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Les comptes de l'exercice clos ont été établis en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. En outre, la présentation tient compte des fondements et préconisations du Plan Comptable des associations mis en œuvre à compter du 1er janvier 2000.

2.2 Gestion des crédits du Fonds Social Européen

Depuis le 1er janvier 2010, la gestion des crédits du Fonds Social Européen du PLIE MPM Centre a été transférée à la Communauté Urbaine MPM, qui est devenue l'« organisme intermédiaire » des trois PLIE de son territoire, c'est-à-dire l'organisme habilité par l'Etat à attribuer des subventions FSE aux opérateurs mettant en œuvre des actions au profit des adhérents du PLIE.

A compter de cette date, les opérations financées dans le cadre du PLIE n'ont donc plus été gérées par l'association mais directement par la CUMPM, et de ce fait, ne figurent plus dans la comptabilité de l'association. C'est la CUMPM, en tant que nouvel organisme intermédiaire, qui conventionne les opérateurs et leur attribue les subventions FSE et CUM.

Les subventions CUMPM et FSE que reçoit l'association EMERGENCE(S) correspondent uniquement à celles destinées à financer les actions que l'association met elle-même en œuvre, en tant qu'opérateur parmi d'autres.

Au titre de l'exercice 2013, dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à l'emploi financé dans le cadre de fonds FSE, axe 3.1.2, l'association a fait appel à des prestataires externes. Elle a ainsi procédé à un appel d'offre conformément à l'ordonnance du 6 juin 2005. Elle a ainsi retenu 16 prestataires qui mettent à disposition 29.57 ETP accompagnateurs à l'emploi et a signé une convention de prestation avec chacun d'entre eux. Cette convention précise que les prestations achetées sont financées sur les fonds FSE.

Ainsi, les charges d'exploitation au titre de l'exercice 2013 enregistrent les dépenses de fonctionnement de l'association, tant pour la mise en œuvre du PLIE que des autres projets portés par cette dernière. Elles comprennent ainsi les prestations facturées par les structures ayant signées les conventions de partenariat. Une comptabilité analytique détaillée permet d'affecter chaque dépense au projet concerné.

2.3 Immobilisations et amortissements

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice sont les suivants :

◆ Immobilisations incorporelles et corporelles

Au cours de l'exercice, l'association a poursuivi le renouvellement de son parc informatique et de son mobilier nécessaire à son activité.

Les coûts liés à ces investissements ont représenté :

- 10 389.64 € de matériel informatique,
- 2 521.36 € de mobilier.

La valeur brute du mobilier mis au rebut en 2013 s'élève à 2 682.55 €. La valeur nette comptable s'élève à 729.44 euros.

Conformément aux dispositions du plan comptable général, modifié par :

- le règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs modifié par le CRC 03-07,
- le règlement CRC 04-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

L'association EMERGENCE(S) a réalisé une analyse de son actif immobilisé conduisant aux points suivants :

- il n'a pas été identifié de composant d'une valeur significative,
- la durée d'amortissement pratiquée ne fait apparaître aucun écart significatif avec la durée d'utilisation réelle des biens,
- au 31 décembre 2013, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié. L'association n'a donc réalisé aucun test de dépréciation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

◆ **Prêts accordés aux adhérents**

L'association EMERGENCE(S) consentait des prêts aux adhérents pour financer des actions de formation ou des cours pour acquérir le permis de conduire. Le suivi du remboursement de ces prêts est individuel. Le solde du compte prêt est validé en fin d'exercice par les accompagnateurs concernés.

Au 31 décembre 2004, les prêts accordés avant le 1^{er} janvier 2004 avaient fait l'objet d'une provision pour dépréciation à 100 %. Au 31/12/2013, tous les prêts consentis sont provisionnés à 100%, soit 3 728.55 €. Aucun prêt n'a été accordé au titre de l'exercice 2013.

◆ **Amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 3 ans
Agencements, installations, aménagements divers	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

2.4 Autres créances

Le poste "autres créances" a évolué comme suit :

EXERCICES	2009	2010	2011	2012	2013
TOTAL DU POSTE	3 761 934.38	3 148 389.64	1 806 887.23	2 222 201.64	2 780 124.45

Ce poste comprend **principalement** les financements suivants restant à recevoir :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Subvention FSE pour l'exercice 2009	€	1 265.92
FSE (OI CUM) - 3.1.2 PLIE 2011	€	421 417.64
FSE (OI CUM) - 3.1.2 PLIE 2012	€	132 874.85
FSE (OI CUMPM) - 3.3.2 CLAUSES 2011	€	26 640.00
FSE (OI CUMPM) - 3.3.2 CLAUSES 2012	€	30 524.33
FSE (OI CUM) CLAUSES 2013	€	27 755.41
FSE 3.3.2 Entreprise citoyenne ECE	€	16 539.52
FSE 3.3.2 Entreprise citoyenne ECE 2012	€	19 810.00
FSE (OI CUM)33,3 ACOMPTE 2012	€	514 938.23
FSE (OI CUMP) ACCOMP. PLIE 2013	€	450 536.33
FSE (OI CUMP) SAG PLIE 2013	€	137 405.27
FSE (OI CUM) INGENIE PLIE 2013	€	380 779.49
REGION SUBV PLIE 2013	€	165 300.00
CUMPM CLAUSE 2012	€	30 300.00
ETAT DIRECCTE PARRAINAGE 2013	€	7 991.00
EQUAL FSE SOLIMAR 2005	€	6 683.22
EQUAL FSE 2006	€	5 498.24
Conseil Général FDS PROPRES DAE 2012	€	78 967.22
Conseil Général FSE DAE 2012	€	78 967.22
CG FSE DAE 13 2013	€	83 462.50
CG FDS PROPRES DAE 13 2013	€	166 925.00
Subventions à recevoir	€	2 784 581.39

Les commentaires suivants sont à apporter :

2.4.1 Subventions à encaisser antérieures à 2008 : FSE EQUAL- PROJET SOLIMAR

Dans le cadre du projet SOLIMAR, l'action d'EMERGENCE(S) a été de constituer et d'animer un groupe de pairs, associant des victimes de discriminations, des représentants d'entreprises et des intermédiaires de l'emploi.

Ce programme a eu lieu en 2005 et 2006 et a donné lieu à l'engagement de fonds FSE EQUAL pour un montant de € 12 181.46 réparti comme suit :

- FSE EQUAL 2005 € 6 683.22
- FSE EQUAL 2006 € 5 498.24

Ces sommes ne sont pas encaissées à ce jour. Au 26 juin 2009, des demandes d'information ont été formulées par la DRTEFP dans le cadre de la procédure de contrôle de service fait. L'association a transmis l'ensemble des éléments justifiant l'engagement de dépenses. N'ayant pas reçu le versement des fonds, elle a procédé à la relance des services concernés en date du 2 juillet 2010 afin d'en obtenir le versement. Compte tenu de l'ancienneté des sommes en attente de recouvrement et par mesure de prudence, l'association a constitué une provision pour créances douteuses d'un montant de 12 181 ,46 € au 31 décembre 2010. **Cette provision demeure inchangée au 31 décembre 2013.**

2.4.2 Protocole 2008-2010

Un protocole a été conclu pour la période 2008-2010. Il a été prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2013. Les parties ayant signé ledit protocole sont :

- l'Etat,
- la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- le Conseil Régional PACA,
- le département des Bouches du Rhône,
- et la Ville de Marseille.

Ce protocole engage les partenaires sur un financement des actions du PLIE pendant la durée du protocole de cinq ans :

- Communauté Urbaine : 1 050 K€ par an,
- Conseil Régional PACA : 397 K€ par an,
- Département des Bouches du Rhône : 300 K€ par an,
- FSE Prévisionnel pour la période 2008-2010 : 3746 K€, soit 1 249 K€ par an.

La Ville de Marseille et l'Etat interviennent de manière indirecte dans le cadre du Plan Marseille Emploi d'une part et au travers de la prise en charge de mesures et prestations gérées par l'ANPE d'autre part.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Parallèlement à ce protocole, une convention de subvention globale FSE et un avenant réduisant la période concernée ont signés pour les années 2008 et 2009. Cette convention et son avenant prévoit une subvention globale sur un montant prévisionnel maximal :

- de 5 745 881 € de dépenses totales exigibles
- dont 2 482 862 € de crédits communautaires FSE.

L'octroi des fonds alloués reste soumis à l'approbation par l'autorité de gestion du descriptif des systèmes de gestion et de contrôle prévu à l'article 5.2 de la convention. Ce descriptif précise les moyens et procédures mis en œuvre par EMERGENCE(S) permettant d'assumer les missions confiées. Ce dernier a été établi par l'association et a été validé par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles des opérations financées par les Fonds structurels (CICC- Fonds structurels), autorité d'audit désignée dans la convention.

Au 31 décembre 2013, les fonds restant à encaisser dans le cadre de cette convention concernent des crédits FSE justifiés pour les exercices 2008 et 2009.

Le montant de la subvention FSE 2008 validée par la Trésorerie Générale s'établit à 1 094 893.84 €. Le montant de la subvention FSE 2009 validé par la Trésorerie Générale s'établit à 1 308 832.12 €.

Ainsi, au 31 décembre 2010, l'association restait devoir encaisser la somme de 2 403 725.96 €.

Au titre de l'exercice 2011, l'association a reçu des versements du FSE sous forme d'acompte pour un montant de 1 028 212.70 €.

Il n'y a pas eu de versement en 2012. Par ailleurs, en 2013, l'association a encaissé la somme de 789 398.39 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'association a encaissé en 2008 une avance de trésorerie du FSE de 584 440.20 € conformément à l'article 6 de la convention. Cette avance correspondait à 15 % du montant total du FSE fixé dans la convention initiale pour la période 2008-2010 soit 3 896 268 €. Cette avance a été affectée au solde restant à encaisser. Ainsi, la créance sur le FSE au 31 décembre 2013 s'établit à 1 265.92 €

2.4.3 Fonds FSE - axe 3.3.2- exercice 2011 et exercice 2012

Au 31 décembre 2013, l'association reste devoir encaisser les fonds FSE dans le cadre des Clauses d'Insertion pour l'année 2011 et 2012, soit les sommes de :

- exercice 2011 : 26 640.00 €
- exercice 2012 : 30 524.33 €

Cette somme reste en attente de versement dans la mesure où les contrôles de service faits (CSF) par le FSE sont encore en cours. Il n'y a pas eu d'encaissement en 2013.

2.4.4 Fonds FSE - axe 3.1.2- exercice 2011 et exercice 2012

Au 31 décembre 2013, l'association reste devoir encaisser les fonds FSE pour l'animation du PLIE et de la mise en œuvre des actions internes, pour l'année 2011 et l'année 2012, soit les sommes de :

- exercice 2011 : 421 417.64 €
- exercice 2012 : 132 874.85 €

Ces sommes restent en attente de versement dans la mesure où les contrôles de service faits (CSF) par le FSE sont encore en cours. Il n'y a pas eu d'encaissement en 2013.

2.4.4 Fonds FSE - axe 3.3.3- exercice 2012

Au 31 décembre 2013, l'association reste devoir encaisser les fonds FSE dans la mission d'accompagnement à l'emploi pour l'année 2012, soit la somme de 514 938 €. Cette somme est allouée à l'association en tant qu'opérateur intermédiaire de la CUMPM.

Ces sommes restent en attente de versement dans la mesure où le contrôle de service fait (CSF) par le FSE est encore en cours. Il n'y a pas eu d'encaissement en 2013.

2.5 Disponibilités

L'association est titulaire d'un compte bancaire ouvert à la banque CAMEFL.

Le solde comptable de ce compte au 31 décembre 2013 s'élève à 11 310.61 € contre 94 099.13 € au 31 décembre 2012.

Le portefeuille de SICAV MONETAIRES a été vendu en totalité sur l'exercice 2013. La plus-value générée s'élève à 149.07 €. Ces placements ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés au taux réduit.

L'association a également ouvert en 2012 un livret bleu auprès de la banque Crédit Mutuel. Le solde comptable de ce livret au 31 décembre 2013 est égal à 678 911.33 € contre 1 079 636.67€ au 31 décembre 2012. Les intérêts perçus en 2013 s'élèvent à 8 811.33€. Ils sont soumis à un impôt sur les sociétés au taux de 24%, soit 2 114.72 € au 31 décembre 2013.

2.6 Fonds dédiés

Le projet associatif du PLIE est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'Association.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

"Les fonds dédiés" sont la rubrique du passif qui enregistre à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013, les fonds dédiés évoluent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>Fonds restant à engager en début d'exercice</i>	<i>Utilisation en cours d'exercice</i>	<i>Engagement à réaliser sur ressources affectées</i>	<i>Fonds restant à engager en fin d'exercice</i>
Ville de Marseille	1 166 942.63			1 166 942.63
CFPPS	176 416.58			176 416.58
CG 13 DAE	9 740.00	9 740.00	22 704.58	22 704.58
TOTAL	1 353 099.21	9 740.00	22 704.58	1 366 063.79

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

✦ **Fonds dédiés Ville de Marseille et CFPPS** : ils s'élèvent à € 1 343 359.21 au 31/12/2009 et enregistrent, à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par la Ville de Marseille, tiers financeur aux projets définis dans le cadre des actions du PLIE, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à son égard. Ces ressources permettent notamment la réalisation des actions du PLIE. Les délais nécessaires à l'encaissement des subventions du FSE obligent EMERGENCE(S) à faire l'avance du financement desdites actions. En effet, de par son mode de fonctionnement et celui des financeurs européens, EMERGENCE(S) est régulièrement confrontée à des besoins en trésorerie importants.

Les sommes de € 1 166 942.63 € et € 176 416.52 correspondent aux éléments suivants :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

- Différence entre les subventions demandées et les charges effectives de EMERGENCE(S) pour les périodes 1993 à 1998. Ce solde correspond aux fonds apportés lors de la création de l'Association du PLIE par la Ville de Marseille.	2 314 160.98	€
- Utilisation d'une partie de ces fonds au titre de l'exercice 2000 afin de financer les actions de EMERGENCE(S) .	-914 694.10	€
- Utilisation d'une partie de ces fonds au titre de l'exercice 2001 afin de faire face à un excédent de dépenses par rapport aux recettes de l'exercice (décision du Conseil d'Administration du 12 décembre 2000).	- 56 104.67	€
Solde des fonds dédiés Ville de Marseille et CFPPS au 31 décembre 2013.	1 343 359.21	€

★ Fonds dédiés Conseil Général- DAE exercice 2012-2013:

Au titre de l'exercice 2012, l'association a perçu une subvention de 330 000 € versée par le Conseil Général dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'emploi (DAE). Cette subvention a été allouée pour la période allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. La quote part rattachée à l'exercice 2012 est égale à 9/12^{ème} de la somme allouée soit un montant 231 000 € . A la clôture de l'exercice 2012, l'association a constaté qu'une partie de la subvention n'avait pas été engagée. Elle a donc constaté un fonds dédié correspondant à la part de subvention non consommée soit la somme de 9 740.03 €. L'action s'est poursuivie au titre de l'exercice 2013 et a pris fin au 30 juin 2013 (après prise en compte d'un avenant prolongeant la durée de l'action de 3 mois). Ainsi, le fonds dédiés a été repris en totalité au titre de l'exercice 2013 dans la mesure où il a permis de financer des dépenses de l'exercice.

★ Fonds dédiés Conseil Général- DAE exercice 2013-2014:

Au titre de l'exercice 2013, l'association a perçu une subvention de 333 850 € versée par le Conseil Général dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'emploi (DAE). Cette subvention a été allouée pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. La quote-part rattachée à l'exercice 2013 est égale à 6/12^{ème} de la somme allouée soit un montant 166 925 € . A la clôture de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

l'exercice 2013, l'association a constaté qu'une partie de la subvention n'avait pas été engagée. Elle a donc constaté un fonds dédié correspondant à la part de subvention non consommée soit la somme de 22 704.58 €.

2.7 Provisions pour risques et charges

	2012	Augmentation	Diminution	2013
Prov pour risques	13 118,78			13 118,78
Prov pour charges	1 770,07			1 770,07

Les provisions pour risques et charges demeurent inchangées au 31 décembre 2013.

2.8 Fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste s'élève à 731 287.83 € au 31 décembre 2013. L'affectation des dettes fournisseurs par nature de prestation est présentée ci-après :

Fournisseurs d'exploitation :	46 166.52 €
Opérateurs :	50 800.86 €
Fournisseurs d'exploitation – FNP	30 384.38 €
Opérateurs – FNP	603 936.07€
Total	731 287.83 €

2.9 Dettes fiscales et sociales

Le poste s'élève au 31 décembre 2013 à 895 026.47 € contre 863 362.84 € en 2012, et comprend les éléments suivants:

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Dettes pour congés à payer et charges correspondantes	€	149 855.58
Dettes auprès des organismes sociaux	€	119 932.70
FSE programme PLIE 1995	€	577 658.60
Subvention Ville de Marseille EPE 2-2 2007 à reverser	€	1 240.74
Subvention FSE EPE 3-1 2007 à reverser	€	2 560.91
Subvention PLIE à recevoir	€	15 192.17
Dettes fiscales :	€	28 585.77
TOTAL	€	895 026.47

L'association EMERGENCE(S) reste susceptible de devoir reverser au FSE le somme de € 577 659. Le FSE avait été circularisé. Le principe de prudence a conduit à maintenir cette dette au bilan de l'association.

Enfin, l'association doit rembourser au FSE et à la Ville de Marseille les sommes suivantes :

- au titre de l'action Entreprendre à Parts égales – volet 3-1, la somme de 2 560.91 €,
- au titre de l'action Entreprendre à Parts égales – volet 2-2, la somme de 1 240.74 €.

Elle reste toujours dans l'attente des avis de reversements.

2.10 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 3 537 585.44 € contre € 3 478 955.37 au 31 décembre 2012.

Ils comprennent des financements publics pour un montant de 3 432 489.19 € contre

3 361 217.28 € au 31 décembre 2012, qui sont affectés :

- aux actions PLIE portées par l'association
- aux autres projets spécifiques développés par cette dernière.

2.10.1 Subventions allouées dans le cadre des opérations de la programmation PLIE

Les financements alloués par les collectivités locales concernant le projet PLIE sont détaillés ci-après :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

		2009	2010	2011	2012	2013
Subvention de la région PACA (Projet Plie)	€	340 000	52 608	333 418	350 000	326 800.00
Subvention Marseille Provence Métropole (Projet Plie)	€	1 050 000	503 380	536 876	1 361 796	1 364 276.00
Subvention FSE (Projet Plie)	€	1 321 141	664 124	754 765	1 183 009	1 284 755.88
Subvention Conseil Général	€	350 000				
Subvention de l'Etat	€				47 580	47 580.00
TOTAL	€	3 061 141	1 220 112	1 625 059	2 942 385	3 023 411.88

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole (CUMPM) est devenue organisme intermédiaire pour la gestion du Fonds Social Européen – axe 3.1.2 (PLIE). C'est donc la CUMPM qui verse directement à chaque opérateur, dont l'association EMERGENCE(S) les subventions qui leur sont attribuée. Au titre de l'exercice 2013, la CUMPM a alloué à l'association EMERGENCE(S), dans le cadre des financements FSE, la somme de 1 284 755.88 €. Par ailleurs, la CUMPM alloué à l'association des subventions de fonctionnement sur son budget propre, pour un montant de 1 364 276 €. La ventilation des sommes versées par action est présentée ci-après :

	CUMP	CUMP - fonds FSE - ligne 3.1.2	Région	ETAT
PLIE				
Animation générale du PLIE	342 641.00	137 405.27		
Ingénierie IAE			32 400.00	
Prospection de la relation entreprise	39 760.00		263 300.00	
Animation du réseau d'entreprises partenaires			31 100.00	47 580.00
Animation territoriale de l'insertion		380 779.49		
Animation de l'accompagnement à l'emploi	981 875.00	766 571.12		
TOTAL	1 364 276.00	1 284 755.88	326 800.00	47 580.00

2.10.2 Subventions allouées dans le cadre des autres projets spécifiques conduits par l'association

L'association a par ailleurs conduit les **projets spécifiques** ci-après qui l'ont amené à percevoir les subventions complémentaires suivantes :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

	CUMP	CUMP FSE 3.3.2	DIRRECTE + ACSE	CONSEIL GENERAL	TOTAL
<i>AUTRES ACTIONS en lien avec l'action PLIE</i>					
Clauses d'insertion	52 515.00	48 202.87			100 717.87
<i>AUTRES ACTIONS indépendantes de l'action PLIE</i>					
DAE				308 359.44	308 359.44
TOTAL	52 515.00	48 202.87	-	308 359.44	409 077.31

2.10.3 Opérations partenariales ne relevant pas de la programmation FSE et des contreparties mais inscrites dans le protocole

Les produits d'exploitation comprennent également des prestations facturées par l'association EMERGENCE(S) dans le cadre des Clauses d'insertion et du Label qui se détaillent comme suit :

PRESTATIONS	EUROMED- EPAEM	UNION REGIONALE DES MDE	MAISON DE L'EMPLOI	TOTAL
<i>Opérations partenariales ne relevant pas de la programmation FSE et des contreparties mais inscrites dans le protocole</i>				
Clauses d'insertion	20 000.00		38 500.00	58 500.00
LABEL		15 139.64	13 000.00	28 139.64
TOTAL	20 000.00	15 139.64	51 500.00	86 639.64

LABEL EMPL'ITUDE:

- Une convention a été conclue le 1^{er} juillet 2013 avec l'Union Régionale des MDE PACA et concerne la définition des modalités de réalisation de la prestation « Co-animation du label Empl'itude et accompagnement de son essaimage au niveau régional »
 - Date d'effet de la convention : du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013
 - Montant de la prestation prévue : 15 139.64 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

- Montant de la prestation comptabilisée au 31 décembre 2013 : 15 139.64 €
- Une convention a été conclue le 1^{er} février 2013 avec la Maison de l'Emploi de Marseille et concerne la définition des modalités de réalisation de la prestation « Co-animation du label Empl'itude et accompagnement de son essaimage au niveau régional »
 - Date d'effet de la convention : du 1^{er} février 2013 au 31 décembre 2013
 - Montant de la prestation prévue : 13 000 €
 - Montant de la prestation comptabilisée au 31 décembre 2013 : 13 000 €

CLAUSES D'INSERTION:

- Un marché public a été conclu le 9 janvier 2013 avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, dans le cadre de la mise en œuvre des clauses d'insertion sur les chantiers :
 - Date d'effet de la convention : 12 mois à compter de la date de notification
 - Montant de la prestation prévue : 20 000 €
- Une convention a été conclue le 30 janvier 2012 avec la Maison de l'Emploi et concerne la définition des modalités de réalisation de la prestation « mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics et accords –cadre de la Ville de Marseille ». Cette convention a été reconduite pour une année civile par un courrier en date du 2 janvier 2013.
 - Date d'effet de la convention : du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
 - Montant de la prestation prévue : 38 500 €
 - Montant de la prestation comptabilisée au 31 décembre 2013 : 38 500 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

2.11 Effectif

L'effectif moyen de l'association, au titre de l'exercice 2013, est égal à 36 salariés répartis comme suit :

- salariés cadre : 11
- salariés non cadre : 25

2.12 Droit individuel Formation

La réforme de la Formation Professionnelle Continue relative à la loi du 04 mai 2004 a prévu un dispositif qui a pour objet de permettre aux salariés qui ont au moins un an d'ancienneté de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus et qu'ils peuvent utiliser à leur initiative mais avec l'accord de l'employeur. Le plafond de ces crédits restant sur 6 ans limité à 120 heures.

Conformément à l'avis CV CNC N° 2004 – F du 13 octobre 2004 aux dispositions propres à l'association (formations autorisées uniquement sur le temps de travail) les droits acquis par les salariés n'ont pas été provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, les compteurs d'heures acquises par les salariés sont égaux 2 956 heures.

2.13 Montant des rémunérations allouées aux membres de la direction

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 57 508 € (salaires bruts) en 2013.

2.14 Montant des honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 11 000 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

2.15 Compte de résultat analytique

L'association EMERGENCE(S) conduit différents projets donnant lieu au versement de fonds publics de la part de plusieurs financeurs. Le compte de résultat ci-après présente l'affectation des ressources et des dépenses aux actions suivantes :

- actions relevant du protocole d'accord du PLIE
- actions réalisées en dehors de ce protocole

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

DEPENSES	ACTIONS PUE SUR PROGRAMMATION FSE (article 5 du protocole)	PARTENARIALES NE RELEVANT PAS DE LA PROGRAMMATION FSE ET DES CONTREPARTIES MAIS INSCRITES DANS LE PROTOCOLE (article 6 du protocole)	AUTRES ACTIONS SUR SUBVENTIONS SPECIFIQUES	AUTRES ACTIONS EN PRESTATION OU FONDS PROPRES	TOTAL CONSOLIDE
Total des dépenses de l'opération	3 024 517.55	185 666.08	313 136.39	14 313.81	3 537 633.83
Ressources					
CUMPM Fonds propres	1 364 276.00	52 515.00	-	-	1 416 791.00
CUMPM Fonds FSE 3.2.1	1 284 755.88	-	-	-	1 284 755.88
CUMPM Fonds FSE 3.3.2.	-	48 202.87	-	-	48 202.87
Etat Fonds FSE 3.3.2	-	-	-	-	-
Région	326 800.00	-	-	-	326 800.00
Conseil Général	-	-	308 359.44	-	308 359.44
DIRECTE	47 580.00	-	-	-	47 580.00
Fonds propres association EMERGENCE(S)	-	-	-	6 092.29	6 092.29
Autofinancement	-	-	-	-	-
Union Régionale des MDE	-	15 139.64	-	-	15 139.64
Prestation MDE	-	51 500.00	-	-	51 500.00
Prestation EPAEM	-	20 000.00	-	-	20 000.00
Total des recettes de l'opération	3 023 411.88	187 357.51	308 359.44	6 092.29	3 525 221.12
Résultat de l'opération	- 1 105.67	1 691.43	- 4 776.95	- 8 221.52	12 412.71
Produits financiers					8 965.25
Is sur placement					2 114.72
Résultat net de l'exercice					5 562.18

Par ailleurs, afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, les informations suivantes sont données :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 699		
Installations générales agencements aménagements divers	29 012		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	148 831		12 911
TOTAL	177 843		12 911
Prêts, autres immobilisations financières	19 432		1
TOTAL	19 432		1
TOTAL GENERAL	208 974		12 912

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			11 699	11 699
Installations générales agencements aménagements divers			29 012	29 012
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 683	159 060	159 060
TOTAL		2 683	188 072	188 072
Prêts, autres immobilisations financières			19 433	19 433
TOTAL			19 433	19 433
TOTAL GENERAL		2 683	219 203	219 203

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	11 699			11 699
Installations générales agencements aménagements divers	22 076	1 419		23 494
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	97 605	16 565	1 953	112 216
TOTAL	119 681	17 984	1 953	135 711
TOTAL GENERAL	131 379	17 984	1 953	147 410

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 419				
Matériel de bureau informatique mobilier	16 565				
TOTAL	17 984				
TOTAL GENERAL	17 984				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitements	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	487 566		-17 454		470 113
RESULTAT DE L'EXERCICE	-17 454		-5 562	-17 454	-5 562
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	470 113		-23 016	-17 454	464 551

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	3 729	3 729	
Autres immobilisations financières	15 703	15 703	
Autres créances clients	64 590	64 590	
Personnel et comptes rattachés	1 911	1 911	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 968	4 968	
Divers état et autres collectivités publiques	2 784 581	2 784 581	
Débiteurs divers	846	846	
Charges constatées d'avance	44 093	44 093	
TOTAL	2 920 421	2 920 421	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice		1	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	731 288	731 288		
Personnel et comptes rattachés	96 061	96 061		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	173 727	173 727		
Impôts sur les bénéfices	2 115	2 115		
Autres impôts taxes et assimilés	623 123	623 123		
Autres dettes	653	653		
Produits constatés d'avance	180 425	180 425		
TOTAL	1 807 393	1 807 393		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Détail des charges à payer

	Montant
* DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
- Fournisseurs - factures non parvenues	30 384
- Solde des conventions prestations	603 936
* DETTES FISCALES ET SOCIALES	
- Dettes provisions congés payés	96 061
- Charges sur provisions congés payés	53 794
Total	784 175

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyer 2014	28 681		
Charges 2014	6 956		
Abonnement RTM	4 005		
Divers abonnements 2014	4 451		
Total	44 093		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
6/12° de la convention DAE 2013	166 925		
5/17° de la convention Région 2013- IAE	13 500		
Total	180 425		

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits sur exercices antérieurs	6 640	
Total	6 640	
Charges exceptionnelles		
- Pertes sur exercices antérieurs	6 129	
- Pénalités	35	
- Valeur nette comptable actifs cédés	729	
Total	6 893	

Transferts de charges

Nature	Montant
Financement des contrats aidés	14 536
Remboursement indemnités de sécurité sociale et prévoyance	-3 318
Remboursement formation	4 417
Remboursement d'assurance	1 058
Total	16 693



**KPMG Entreprises
Provence**
480 avenue du Prado
CS 90303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

**Association Emergence(S)
Compétences Projets**

**Rapport spécial du
commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2013

Association Emergence(S) Compétences Projets
5, rue de la République - 13002 Marseille

Ce rapport contient 6 pages



**KPMG Entreprises
Provence**
480 avenue du Prado
CS 90303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Association Emergence(S) Compétences Projets

Siège social : 5, rue de la République - 13002 Marseille

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée « EPAEM »

- *Personne concernée :*
- Monsieur François JALINOT, administrateur de votre association et directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée « EPAEM ».

- *Nature et objet :*

L'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et l'association Emergence(S) Compétences Projets ont signé une convention dans le cadre d'un marché public en date du 9 janvier 2013 pour la mise en œuvre de clauses d'insertion dans le BTP.

- *Modalités :*

Le montant de la rémunération de l'association Emergence(S) dans le cadre de ce marché est égal à 20 000 € et a donné lieu à une facturation de même montant au titre de l'exercice 2013.

Avec l'Association Départementale Pour l'Emploi Intermédiaire (A.D.P.E.I.)

- *Personne concernée :*

- Madame Issma BENKHALED, administratrice de votre association et Directrice de l'association ADPEI.

Mise en œuvre de l'action « Accompagnement à l'emploi ».

- *Nature et objet :*

L'association ADPEI et l'association Emergence(S) Compétences Projets ont signé deux contrats de prestation concernant la mise en œuvre de l'action « Accompagnement à l'emploi » auprès des participants du PLIE MPM Centre en 2013. Chaque contrat concerne un accompagnateur à l'emploi affecté à 100 % de son temps de travail à cette action. Ces contrats, établis suite à un appel d'offres, ont été signés pour un an et prennent fin au 31 décembre 2013. Le marché est reconductible 2 fois, par avenant.

- *Modalités :*

Ces contrats ont donné lieu à une charge dans les comptes de l'association Emergence(S) Compétences Projets d'un montant de 90 000 € dont 45 000 € restent à recevoir au 31 décembre 2013.

Mise en œuvre de l'action « Parcours Numérique »

- *Nature et objet :*

L'association ADPEI et l'association Emergence(S) Compétences Projets ont signé une convention concernant la mise en œuvre de l'action « Parcours Numérique » (PNQ) auprès des participants du PLIE MPM Centre. Cette convention couvre la période allant du 10 mars 2013 au 31 décembre 2013.

- *Modalités :*

Cette convention a donné lieu à une charge dans les comptes de l'association Emergence(S) Compétences Projets d'un montant de 31 044 € dont 20 709 € restent à recevoir au 31 décembre 2013.

Avec la société COGEPART

- *Personne concernée :*

- Monsieur Jérôme DOR, administrateur de votre association et Président Directeur Général de la société COGEPART.

- *Nature et objet :*

L'association Emergence(S) Compétences Projets a utilisé les services de la société COGEPART au cours de l'exercice 2013.

- *Modalités :*

Au titre de 2013, le montant des prestations facturées et comptabilisées en charges est de 4 007 €.

Avec la Maison de l'Emploi (MDE)

- *Personnes concernées :*

- Monsieur Jean Christophe BARUSSEAU, directeur de votre association et administrateur de l'association « La Maison de l'Emploi » (MDE),
- Madame Laurence Fontaine, administratrice de votre association et directrice de l'association « La Maison de l'Emploi » (MDE).

Mission d'assistance pour la mise en œuvre de clauses sociales

- *Nature et objet :*

L'association « La Maison de l'Emploi » et l'association Emergence(S) Compétences Projets ont signé une convention de prestation pour une mission d'assistance pour la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics et accords-cadres de la Ville de Marseille.

Cette convention conclue le 30 janvier 2012, a été reconduite par avenant du 2 janvier 2013 pour un an et couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

- *Modalités :*

Le montant de la rémunération de l'association Emergence(S) dans le cadre de ce marché est égal à 38 500 € et a donné lieu à une facturation de même montant au titre de l'exercice 2013.

Action Label Empl'itude

- *Nature et objet :*

L'association « La Maison de l'Emploi » et l'association Emergence(S) Compétences Projets ont signé une convention de prestation concernant la définition des modalités de réalisation de la prestation « Co-animation du label Empl'itude et accompagnement de son essaimage au niveau régional ».

Cette convention conclue le 1^{er} février 2013, couvre la période allant du 1^{er} février 2013 au 31 décembre 2013.

- *Modalités :*

Le montant de la rémunération de l'association Emergence(S) dans le cadre de cette action est égal à 13 000 € et a donné lieu à une facturation de même montant au titre de l'exercice 2013.

Avec la société Id'ée Intérim

- *Personne concernée :*

- Madame Magali MARQUIER, administrateur de votre association et Directrice de la société Id'ée Intérim.

- *Nature et objet :*

L'association Emergence(S) Compétences et la société Id'ée Intérim ont signé une convention de prestation concernant des conventions de formation individuelle. Cette convention a été conclue pour la période allant du 19 juillet 2013 au 30 septembre 2013.

- *Modalités :*

Cette convention a donné lieu à la comptabilisation d'une charge dans les comptes de l'association Emergence(s) Compétence Projet d'un montant de 607 €.

Convention avec l'association CIERES

- *Personne concernée :*

- Madame Françoise NASRI, administratrice de votre association et administratrice de l'association CIERES.

- *Nature et objet :*

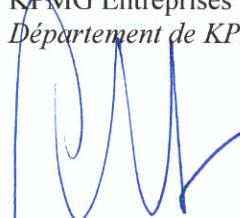
L'association CIERES et l'association Emergence(s) Compétences Projets ont signé deux contrats de prestation concernant la mise en œuvre de l'action « Accompagnement à l'emploi » auprès des participants du PLIE MPM Centre en 2013. Chaque contrat concerne un accompagnateur à l'emploi affecté à 100% de son temps de travail à cette action. Ces contrats, établis suite à un appel d'offre, ont été signés pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Le marché est reconductible deux fois, par avenant.

- *Modalités :*

Ces contrats ont donné lieu à une charge dans les comptes de l'association Emergence(s) Compétences Projets d'un montant de 85 950 € dont 16 357 € restant à recevoir au 31 décembre 2013.

Marseille, le 10 juillet 2014

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Stéphane Orlando
Associé